

# ÉVALUATION

Bilan

## PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À DES INITIATIVES DE PARTENARIAT ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mai 2011





<b>Réalisation</b>	Johanne Jutras, conseillère en évaluation de programmes
<b>Comité de direction de l'évaluation</b>	Jacques Laflamme, directeur de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle Françoise Aubry, directrice régionale de la Côte-Nord Gina Morency, directrice de la coordination et de l'administration, SCF Michèle Grenier, directrice de la régionalisation, SCF Isabelle Gilbert, agente de recherche et de planification socio-économique, SCF Christiane Lussier, agente de recherche et de planification socio-économique, SCF Jean-Philip Tremblay, agent de recherche et de planification socio-économique, SCF Johanne Jutras, conseillère en évaluation de programmes
<b>Collaboration</b>	Diane Bédard, agente de secrétariat André Boily, technicien en informatique Èvelyne Brochu, conseillère en mesure et évaluation Claude Durocher, analyste de l'informatique Nicole Gignac, agente de secrétariat Jocelyne Lepage, agente de secrétariat
<b>Révision linguistique</b>	France Galarneau
<b>Supervision</b>	Jacques Laflamme, directeur
<b>Édition</b>	Chantal Audet, graphiste Michèle Provencher, agente de secrétariat
<b>Production</b>	Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle 225, Grande Allée Est, bloc C, 2 <sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 5G5 Tél. : 418 380-2362, poste 6362
<b>Date</b>	Mai 2011

© Gouvernement du Québec

ISBN 978-2-550-60605-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011



## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES .....	6
LISTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC .....	8
LES FAITS SAILLANTS.....	9
<b>1. LE MANDAT D'ÉVALUATION .....</b>	<b>20</b>
1.1 La méthodologie d'évaluation .....	21
1.2 L'étendue et les limites du bilan .....	21
<b>2. LA DESCRIPTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>23</b>
2.1 Le volet 1.....	24
2.2 Le volet 2.....	25
2.3 Le modèle logique du programme .....	27
<b>3. LES RÉSULTATS DIRECTS DU PROGRAMME .....</b>	<b>29</b>
3.1 Les résultats directs du volet 1 .....	29
3.2 Les résultats directs du volet 2 .....	31
3.2.1 <i>L'orientation 1 : Modèles et comportements égalitaires.....</i>	<i>32</i>
3.2.2 <i>L'orientation 2 : Vers l'égalité économique des femmes et des hommes.....</i>	<i>33</i>
3.2.3 <i>L'orientation 4 : Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes .....</i>	<i>35</i>
3.2.4 <i>L'orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie .....</i>	<i>36</i>
3.2.5 <i>L'orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles .....</i>	<i>37</i>
3.2.6 <i>L'instrument de gouvernance : l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).....</i>	<i>39</i>



<b>4. LES DÉPENSES DU PROGRAMME .....</b>	<b>40</b>
<b>5. LES PARTENAIRES DU PROGRAMME.....</b>	<b>42</b>
<b>6. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DES 21 ENTENTES AVEC LES CRE .....</b>	<b>43</b>
<b>6.1 Le respect des missions, des orientations gouvernementales et des priorités         régionales.....</b>	<b>44</b>
<b>6.2 Les partenariats.....</b>	<b>46</b>
<b>6.3 Le processus de négociation et le suivi des ententes .....</b>	<b>46</b>
6.3.1 <i>Le rôle du MCCCCF et du SCF.....</i>	<i>47</i>
6.3.2 <i>Le rôle du MAMROT.....</i>	<i>48</i>
6.3.3 <i>Un processus de négociation et de suivi des ententes facilitateur .....</i>	<i>49</i>
<b>6.4 L'interprétation des concepts de condition féminine, d'égalité et         de développement durable .....</b>	<b>50</b>
6.4.1 <i>Le concept de condition féminine .....</i>	<i>50</i>
6.4.2 <i>Le concept d'égalité entre les femmes et les hommes .....</i>	<i>52</i>
6.4.3 <i>L'égalité et le développement durable .....</i>	<i>55</i>
<b>6.5 Les facteurs de succès et les irritants du volet 2 du programme .....</b>	<b>59</b>
6.5.1 <i>Les facteurs de succès .....</i>	<i>59</i>
6.5.2 <i>Les irritants.....</i>	<i>61</i>
<b>6.6 Les opinions sur les retombées du programme.....</b>	<b>64</b>
6.6.1 <i>Les projets régionaux avant les ententes.....</i>	<i>65</i>
6.6.2 <i>Les projets locaux des ententes .....</i>	<i>66</i>
6.6.3 <i>Les projets les plus significatifs .....</i>	<i>67</i>
6.6.4 <i>La volonté de la CRE de renouveler les ententes .....</i>	<i>70</i>
6.6.5 <i>La volonté des partenaires autres que la CRE de renouveler l'entente .....</i>	<i>71</i>
6.6.6 <i>Une influence positive sur les élues et élus .....</i>	<i>73</i>
6.6.7 <i>L'accroissement des responsabilités de la CRE .....</i>	<i>74</i>



6.6.8	<i>L'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le plan quinquennal de la CRE .....</i>	<i>75</i>
<b>6.7</b>	<b>Les priorités d'intervention .....</b>	<b>77</b>
6.7.1	<i>Les priorités des CRE .....</i>	<i>77</i>
6.7.2	<i>Les priorités des autres partenaires signataires .....</i>	<i>78</i>
6.7.3	<i>Les priorités des directions régionales du MCCCCF.....</i>	<i>78</i>
6.7.4	<i>Les priorités de l'unité régionale du SCF .....</i>	<i>79</i>
6.7.5	<i>Les priorités des directions régionales du MAMROT .....</i>	<i>80</i>
6.7.6	<i>Les priorités des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine .....</i>	<i>81</i>
<b>6.8</b>	<b>D'autres commentaires sur le programme .....</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE A : LES 21 CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS AVEC LESQUELLES LE MCCCCF A SIGNÉ UNE ENTENTE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME.....</b>		<b>84</b>
<b>ANNEXE B : LES PARTENAIRES DU PROGRAMME .....</b>		<b>85</b>
<b>ANNEXE C : LES RÉSULTATS DIRECTS DU PROGRAMME .....</b>		<b>96</b>
<b>ANNEXE D : LE TAUX DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE ÉLECTRONIQUE .....</b>		<b>117</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>118</b>



## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Les objectifs, les actions, les résultats, les personnes touchées et les partenariats du programme .....	11
Tableau 2 : Le type et la durée des ententes selon la région administrative, volet 2 ....	26
Tableau 3 : Le modèle logique du programme.....	27
Tableau 4 : Les données sur le volet 1 – Le Centre de développement femmes et gouvernance, 2007-2008 et 2008-2009.....	30
Tableau 5 : Les données sur le volet 2 – Les ententes avec les 21 CRE .....	31
Tableau 6 : Le sommaire des dépenses du programme.....	41
Tableau 7 : Les partenaires du programme.....	42



## **LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES**

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
AGIR	Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
CALACS	Comité d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CDFG	Centre de développement femmes et gouvernance
CFC	Condition féminine Canada
CFEM	Comité Femme, Égalité et Mouvement
CFP	Centre de formation professionnelle
CHUQ	Centre hospitalier universitaire de Québec
CIAFT	Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
CIME	Centre d'intégration au marché de l'emploi
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLEF	Centre Lanaudière d'emploi pour femmes
CRC	Conseil régional de la culture
CRE	Conférence régionale des élus
CS	Commission scolaire
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DPSEO	Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle
ENAP	École nationale d'administration publique
FTQ	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
GFPD	Groupe femmes, politique et démocratie
HLM	Habitation à loyer modique
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MJBJ	Mouvement Jeunesse Baie-James
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports



OREGAND	Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes
ORSEF	Organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin
RGFCN	Réseau Femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SCF	Secrétariat à la condition féminine
TCMFCQ	Collective de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQO	Université du Québec en Outaouais
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
YWCA	Young Women's Christian Association



## **LISTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC**

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec



## **LES FAITS SAILLANTS**

Le *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes*, créé en octobre 2007, s'inscrit dans la foulée de la Politique et du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il permet la conclusion d'ententes de divers types, administratives ou spécifiques, qui peuvent avoir pour objet la réalisation de projets de nature économique ou sociale à court ou moyen terme. Les ententes entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et les Conférences régionales des élus (CRE) sont conclues dans le respect de la mission de chacun des partenaires. Ces derniers conviennent d'objectifs communs à atteindre et s'entendent sur le partage des responsabilités et sur leurs contributions respectives.

Le programme comprend deux volets qui se rapportent à deux mesures précises du plan d'action de la politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Le volet 1, le Centre de développement femmes et gouvernance, renvoie à la mesure 58 et le volet 2, les 21 ententes avec les CRE, est lié à la mesure 62. La contribution financière du MCCCF pour le volet 1 est de 200 000 \$ par année pour trois années alors que pour le volet 2 elle est de 1 000 000 \$ par année également pour une période de trois années, soit de 2007-2008 à 2009-2010.

### ***L'état de situation***

Au cours des deux premières années du programme, soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2009, 22 ententes ont été conclues entre 125 partenaires signataires. Ces ententes qui poursuivaient 132 objectifs ont mené à la réalisation de 1 250 actions qui ont produit 790 résultats directs, c'est-à-dire des biens et services qui ont touché 29 631 personnes, dont 20 839 femmes et 3 752 organismes dans les 17 régions administratives du Québec. Au



total, 773 partenariats ont été établis pour les deux volets du programme. Au 31 mars 2009, les dépenses totales effectuées s'établissent à 5 582 588 \$, soit 701 684 \$ pour le volet 1 et 4 880 904 \$ pour le volet 2.

Dans le volet 1 du programme, l'entente conclue entre le Ministère, l'École nationale d'administration publique (ENAP), le Groupe femmes, politique et démocratie (GFGD) et Condition féminine Canada (CFC) poursuit cinq objectifs. Au 31 mars 2009, le Centre de développement femmes et gouvernance (CDFG) a mené 53 actions, obtenu 53 résultats, touché 1 098 femmes avec l'aide de 40 organismes et de 309 personnes partenaires pour un investissement de 701 684 \$.

Pour le volet 2 du programme, les 21 ententes conclues entre les 121 partenaires signataires ont poursuivi 127 objectifs, réalisé 1 197 actions, obtenu 737 résultats, touché 28 529 personnes, dont 19 737 femmes et 3 752 organisations, avec l'aide de 423 partenaires. Ainsi, les rapports de reddition de comptes des 21 CRE déclarent des résultats directs pour cinq<sup>1</sup> des six orientations de la Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, pour un instrument de la gouvernance, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et pour leurs objectifs de gestion des ententes conclues avec le Ministère.

---

<sup>1</sup> La conclusion d'ententes en lien avec la troisième orientation du Plan d'action 2007-2010 intitulée « Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles » était sous la responsabilité du ministère de la Famille et des Aînés (MFA).



**Tableau 1 : Les objectifs, les actions, les résultats, les personnes touchées et les partenariats du programme**

Programme de soutien financier de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes Reddition de comptes 2007-2008 et 2008-2009								
	Ententes	Objectifs	Actions	Résultats	Personnes jointes	Organismes joints	Partenariat	Montants dépensés
<b>VOLET 1</b>								
<b>Le Centre de développement femmes et gouvernance</b>	1	5					41	701 684 \$
Module 1 - Écoles Femmes et Démocratie			11	11	213		111	
Module 2 - Leadership et participation			35	35	516		45	
Module 3 - Mentorat (dyades et clubs des NEXT)			4	4	125		102	
Module 4 - Réseautage			3	3	244		51	
	<i>Sous-total</i>	<i>1</i>	<i>53</i>	<i>53</i>	<i>1 098</i>		<i>350</i>	<i>701 684 \$</i>
<b>VOLET 2</b>								
<b>Les 21 ententes avec les Conférences régionales des élus</b>								
<b>Orientations</b>								
1. Modèles et comportements égalitaires	4	5	13	6	1 809	10	34	80 148 \$
2. Vers l'égalité économique des femmes et des hommes	18	51	644	272	21 873	3 439	182	2 003 842 \$
4. Pour des approches de santé adaptées aux spécificités...	4	4	10	16	142	39	9	223 705 \$
5. Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité...	4	6	15	4		0	5	95 735 \$
6. Vers une plus grande participation des femmes aux instances...	18	39	318	402	3 854	236	148	1 186 159 \$
Instrument de gouvernance : ADS	10	14	77	25	314	28	45	270 939 \$
Autres (Gestion de l'entente)	10	8	120	12	537	0	0	180 943 \$
Dépenses totales (Sans répartition selon les orientations)								839 433 \$
	<i>Sous-total</i>	<i>21</i>	<i>127</i>	<i>1 197</i>	<i>737</i>	<i>28 529</i>	<i>3 752</i>	<i>4 880 904 \$</i>
	<b>Grand Total</b>	<b>22</b>	<b>132</b>	<b>1 250</b>	<b>790</b>	<b>29 627</b>	<b>773</b>	<b>5 582 588 \$</b>



### ***Les résultats du volet 1 – Le Centre de développement femmes et gouvernance***

L'entente conclue entre le MCCCCF, l'ENAP, le GFGD et CFC poursuit cinq objectifs. Au 31 mars 2009, le Centre de développement femmes et gouvernance a mené 53 actions, obtenu 53 résultats, touché 1 098 femmes avec l'aide de 40 organismes et de 309 personnes partenaires pour un investissement de 701 684 \$. Les résultats détaillés sont donnés à l'annexe C.

*« Les rapports d'activité du Centre de développement femmes et gouvernance, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2010, indiquent que les objectifs du partenariat ont été atteints, notamment en ce qui a trait au nombre de participantes prévu. L'objectif était de joindre 200 femmes en moyenne par année par le biais des Écoles Femmes et Démocratie et des formations Leadership et participation, et de toucher 50 personnes annuellement par les activités de mentorat<sup>2</sup>. »*

De plus, une étude d'impact auprès des participantes à ces activités a révélé qu'elles avaient trouvé très utiles les formations reçues.

*« Quant aux retombées de ces formations, 73 % se disent mieux outillées pour se présenter à des postes d'influence et 27 % ont accédé à de tels postes. Par ailleurs, 33 % des répondantes se sont présentées à des élections et plus de la moitié d'entre elles ont été élues (soit 18 %) <sup>3</sup>. »*

### ***Les résultats du volet 2 – Les 21 ententes avec les CRE***

Les rapports de reddition de comptes des 21 CRE déclarent 737 résultats pour l'ensemble des orientations de la Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et

---

<sup>2</sup> **GOVERNEMENT DU QUÉBEC.** *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Québec, 2010, p. 78.

<sup>3</sup> **GOVERNEMENT DU QUÉBEC.** *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Québec, 2010, p. 79.



les hommes, en incluant leurs objectifs liés à la gestion des ententes conclues avec le MCCCCF.

À la lecture du tableau 1, on constate que c'est à l'orientation 6 « Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles » que l'on compte 402 résultats, soit 55 % de l'ensemble. L'orientation 2 « Vers l'égalité économique des femmes et des hommes » compte 272 résultats, soit 37 % de l'ensemble des résultats. Les projets menés en relation avec l'orientation 2 ont joint le plus grand nombre de personnes (21 873) et ont touché le plus grand nombre de partenaires (179 organismes et 3 personnes). C'est également à cette orientation que les dépenses allouées sont les plus importantes, soit 1 915 877 \$, ce qui représente 48 % des charges totales déclarées par les CRE.

### ***Les perceptions des partenaires signataires du volet 2 du programme***

Le MCCCCF a sondé les partenaires<sup>4</sup> signataires des 21 ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes conclues avec les CRE du Québec, au cours de l'automne 2010 sur le processus de négociation et de suivi de ces ententes, de leurs résultats ainsi que sur leurs perspectives d'avenir. Le taux de réponse à cette enquête électronique a été de 53 %, soit 73 questionnaires remplis sur 138 invitations envoyées aux signataires des ententes.

### ***Les ententes respectent la mission des partenaires, les orientations gouvernementales et les priorités régionales***

La presque totalité (soit entre 84 % et 97 %) des personnes qui ont répondu à l'enquête estiment que les ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes conclues respectent leur mission, les orientations gouvernementales et leurs priorités régionales.

---

<sup>4</sup> Les partenaires sont définis comme les personnes, les organismes, les entreprises et les autorités publiques qui participent, financièrement ou non, avec le MCCCCF à la réalisation des ententes conclues dans le cadre du programme.



Ainsi, nous notons que le principe directeur de prendre en compte les orientations gouvernementales et la finalité voulant que les ententes prennent également en compte les besoins des femmes et de la collectivité, inscrits dans le *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes*, ont été mis en œuvre dans le respect des rôles dévolus aux partenaires concernés par les ententes conclues.

### ***Les ententes entraînent de nombreux partenariats nouveaux***

Les ententes conclues en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont permis d'établir de nouveaux partenariats en région, selon 83,5 % des personnes répondantes, alors que selon 9,5 % des répondants ou répondantes, elles n'en ont pas créé de nouveaux mais ont consolidé les partenariats existants.

### ***Le processus de négociation et de suivi des ententes est jugé globalement facilitateur***

Plus des deux tiers des partenaires signataires pensent que le processus de négociation et de suivi des ententes a été facilitant. Des CRE ont facilité les échanges au cours de la négociation et du suivi. Les partenaires soulignent la disponibilité du personnel du Secrétariat à la condition féminine (SCF) et du MCCCCF, sa présence active durant les rencontres et son engagement à traduire les priorités régionales dans les orientations gouvernementales. Le personnel du SCF mentionne l'apport de l'expérience des gestionnaires des directions régionales du MCCCCF lors de la négociation ainsi que leur souplesse au cours du suivi malgré les exigences gouvernementales. De plus, les partenaires signataires qui ont répondu à l'enquête estiment que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT) a assuré son rôle d'harmonisation interministérielle pour la mise en œuvre des ententes dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional.



Les principales difficultés rapportées par les partenaires signataires concernent seulement le processus de négociation des ententes. On note le remaniement ministériel d'avril 2007 alors que le dossier de la condition féminine est passé du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) au ministère de la Culture et des Communications, ce qui a entraîné des délais pour la signature des ententes; l'arrimage des visions de partenaires privilégiant des approches spécifiques ou globales; la déficience de certaines organisations en matière de reddition de comptes; ainsi que le changement fréquent de personnel à la CRE, au SCF et au MCCCCF.

***Les concepts de condition féminine, d'égalité entre les femmes et les hommes et de développement durable sont compris différemment par l'ensemble des partenaires***

Le concept de condition féminine est défini généralement de la manière suivante par les partenaires signataires des ententes : la condition féminine œuvre à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans tous les secteurs d'activité de la société (social, économique, culturel, politique, etc.). Le personnel du SCF et celui des directions régionales du MAMROT ajoutent à cette définition des considérations juridico-politiques. En effet, pour les personnes du SCF, la condition féminine dénonce la discrimination systémique qui s'exerce à l'endroit des femmes. Quant au personnel des directions régionales du MAMROT, il précise que la condition féminine relate la position des femmes dans l'organisation sociale ainsi que les valeurs et les exigences spécifiques que lui impose la société. Dans ce contexte, il faut tenir compte de la différence de traitement entre les femmes et les hommes.

Le concept d'égalité entre les femmes et les hommes est généralement défini comme faisant référence au travail qu'il faut faire pour combler les écarts entre les femmes et les hommes selon différents critères sociaux, économiques, politiques, etc. Il s'agit aussi de la recherche d'un équilibre entre les conditions de vie des femmes et des hommes, et de



la réduction des inégalités vécues par les deux sexes. Le personnel du SCF considère que le concept d'égalité entre les femmes et les hommes est plus large que celui de condition féminine et inclut donc la discrimination systémique qui s'exerce à l'endroit des femmes. Il précise que l'égalité doit se faire avec la participation de tous les partenaires. Les répondantes des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine ne partagent pas tout à fait cette définition générale. Elles estiment que l'égalité entre les femmes et les hommes implique d'œuvrer en vue de combattre les inégalités persistantes touchant les femmes et à promouvoir des rapports égaux.

Les avis des partenaires signataires sont partagés quant à l'utilisation des concepts de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes dans les ententes. Les uns considèrent que le concept de condition féminine est plus englobant, puisqu'il tient compte des causes structurelles, sociales et culturelles de l'inégalité entre les deux sexes et qu'il prend en compte les notions de justice et de transformation sociale. Ils signalent les dangers de « symétrisation » des conditions de vie des femmes et des hommes et la sous-estimation de la discrimination systémique envers les femmes. Les autres partenaires estiment que le concept d'égalité entre les femmes et les hommes est plus inclusif, actuel et précis, puisqu'il permet d'agir tant sur les conditions de vie des femmes que sur celles des hommes. Ce concept permettrait de rallier plus de partenaires régionaux aux projets des ententes que celui de condition féminine.

Plus des deux tiers des partenaires signataires croient que les résultats obtenus par les ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes contribuent au développement durable de leur région respective. Ils mentionnent que les projets réalisés ont contribué aux principes de développement durable suivants :

- équité et solidarités sociales (la réduction des inégalités sociales et économiques entre les femmes et les hommes);



- participation et engagement (la participation accrue des femmes dans le développement local et régional, la concertation de nombreux partenaires, la participation citoyenne);
- production et consommation responsables (l'adoption d'une charte de développement durable par la CRE et son application dans l'entente avec le MCCCCF);
- protection du patrimoine culturel (l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur culturelle fondamentale du Québec);
- santé et qualité de vie (la santé mentale des femmes, leur intégrité physique).

***La stratégie d'intervention gouvernementale est réussie mais il y a eu lenteur dans le processus de négociation des ententes***

La majorité des partenaires signataires considèrent que l'existence d'une politique gouvernementale, d'un plan d'action, d'un budget rattaché à chacune des régions du Québec, d'actions définies en fonction des réalités régionales et d'une participation des partenaires sont les principaux facteurs de succès du volet 2 du programme.

Les principaux irritants relevés par la majorité des partenaires sont la lourdeur et la lenteur du processus de négociation, dont les délais pour la signature des ententes et le versement des subventions, ainsi que les difficultés rencontrées auprès de certains partenaires quant à la reddition de comptes demandée par le MCCCCF. De plus, les personnes représentant les directions régionales du MAMROT mentionnent le peu de ressources financières accordées pour la mise en œuvre des ententes. Pour leur part, les représentantes des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine ajoutent que la lenteur du processus de négociation a entraîné un échéancier très serré pour l'élaboration du contenu et la forme des projets ainsi que pour leur mise en œuvre.



***Les retombées sont structurantes, la volonté de poursuivre et l'accroissement des responsabilités en égalité sont bien réels***

La signature des ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec les 21 CRE a permis la réalisation d'un plus grand nombre de projets régionaux qu'avant 2007-2008, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Quoique la réalisation de projets régionaux soit favorisée par la finalité du volet 2 du programme, des projets locaux ont également été menés par quelques CRE. Les projets jugés les plus significatifs par les partenaires signataires des ententes sont par ordre d'importance les suivants :

- les projets liés à l'orientation 2 portant sur l'entrepreneuriat féminin et la diversification des choix de carrière des femmes et des filles;
- les projets liés à l'orientation 6 portant sur l'élaboration d'outils et la tenue de la campagne promotionnelle en vue des élections municipales de 2009;
- les projets qui ont adopté soit une déclaration de principes ou une politique de parité et d'égalité pour leurs instances régionales;
- les projets visant l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au sein des pratiques institutionnelles régionales et municipales.

Selon 60 % des personnes qui ont répondu à l'enquête, tant du côté des CRE que des autres partenaires signataires actuels, il existe une volonté de renouveler les ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (38 % d'entre eux ne savent pas si leur CRE désirent poursuivre). On évoque l'importance de poursuivre les projets structurants qui ont apporté des résultats significatifs, le fait que le réflexe de l'égalité est à peine semé dans la régionalisation, la possibilité de mettre en œuvre de nouveaux projets, puisque les partenariats sont bien établis, comme principales raisons de vouloir poursuivre le partenariat dans une future entente. Cinq partenaires signataires ne désirent pas s'investir de nouveau dans une entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mais ne donnent pas de justification à ce refus.



Plus des deux tiers des partenaires signataires croient que l'entente conclue en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a eu une influence positive sur les personnes élues de leur région qui sont plus sensibilisées. Plusieurs personnes qui ont répondu souhaitent pour l'avenir un plus grand engagement de la part des élus masculins. Aussi, près de 66 % des partenaires signataires répondants estiment que leur CRE accroîtra ses responsabilités en matière d'égalité, puisque plusieurs d'entre elles ont adopté des politiques de parité et d'égalité. Une minorité de personnes pensent que leur CRE intégrera l'égalité entre les femmes et les hommes dans son prochain plan quinquennal.

### *Les priorités d'intervention amènent des nouveautés*

La majorité des partenaires signataires considèrent que des projets liés à l'orientation 3 « Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles » sont prioritaires pour les prochaines ententes. Ils seront permis lors de la prolongation des ententes jusqu'en 2011. De façon plus particulière, les dossiers suivants semblent susciter de l'intérêt auprès des partenaires :

- l'éducation et l'intégration des filles immigrantes de deuxième génération;
- l'augmentation du taux de « diplomation » des garçons;
- l'aide aux devoirs pour la réussite scolaire;
- la prévention de l'exploitation sexuelle et la traite des femmes;
- la participation des hommes aux activités de réseautage;
- l'hypersexualisation des jeunes;
- l'inclusion des jeunes, par l'intermédiaire des Forums jeunesse, dans toutes les démarches en matière d'égalité;
- les personnes âgées.



## **1. Le mandat d'évaluation**

En octobre 2007, le Secrétariat du Conseil du trésor adoptait les normes d'attribution de subventions pour le *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance »*, géré par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Ce programme a été créé et s'inscrit dans la foulée de la Politique et du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Son enveloppe budgétaire est de 1,2 M\$ par année et le cadre normatif<sup>5</sup> de ce programme prévoit qu'il fera l'objet d'une évaluation à son échéance le 31 mars 2010.

Le choix de réaliser un bilan évaluatif est justifié par la nouveauté de ce programme, le niveau de financement attribué, la non-confirmation de la reconduction des crédits alloués en 2010-2011 et le petit nombre de ressources humaines du SCF qui sont principalement mobilisées par le renouvellement du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les deux objectifs de ce bilan évaluatif sont de :

- faire état des résultats atteints du programme par rapport aux résultats attendus en faisant ressortir les éléments en lien avec la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait;
- fournir les renseignements nécessaires à la haute direction quant au renouvellement de ce programme.

---

<sup>5</sup> Le cadre normatif de ce programme a été modifié en août 2008 pour permettre d'accueillir deux nouvelles mesures dans le volet 2, soit « Placer l'égalité au cœur de la diversité » et « Partager une culture égalitaire ». Ces deux nouvelles mesures ne font pas partie du mandat d'évaluation du programme dont le titre a changé pour *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes*.



## **1.1 La méthodologie d'évaluation**

Le MCCCCF a adopté une méthodologie qui privilégie une analyse de l'efficacité des programmes, c'est-à-dire une description des faits et des résultats du programme selon les concepts de la gestion axée sur les résultats. Ainsi, le bilan évaluatif présente principalement les résultats directs, c'est-à-dire les biens et les services produits par les partenaires des ententes sur lesquels ils ont un contrôle. De plus, les résultats à court terme du programme sont constitués des retombées perçues par les personnes qui ont répondu à l'enquête électronique réalisée pour ce bilan évaluatif.

La méthodologie d'évaluation repose sur :

- une analyse documentaire de l'ensemble des données de gestion exigées (plan d'action et rapport de reddition de comptes, rapports annuels, bilan national, documents synthèses et tableaux, etc.) en vertu des normes du programme;
- les résultats d'une enquête électronique réalisée auprès des CRE, de l'unité régionale du SCF, des directions régionales du MCCCCF et du MAMROT, des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine ainsi qu'auprès des autres partenaires signataires des ententes administratives et spécifiques conclues entre le MCCCCF et les 21 CRE.

La Direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration des rapports demandés et toutes celles qui ont participé à l'enquête électronique pour la réalisation de ce bilan évaluatif.

## **1.2 L'étendue et les limites du bilan**

Le bilan évaluatif du *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes* est réalisé à l'aide des renseignements et des données compris dans les plans d'action et le rapport de reddition de comptes ainsi que dans les rapports annuels produits par les 21 CRE qui ont conclu une entente



administrative ou spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec le MCCCCF. Ces données couvrent les exercices financiers de 2007-2008 et 2008-2009, soit les deux premières années de l'entente conclue, puisque les données de 2009-2010 n'étaient pas entièrement disponibles au moment des travaux du bilan évaluatif. Ces renseignements et ces données ont fait l'objet d'une analyse annuelle par le personnel de l'unité régionale du SCF et des directions régionales du MCCCCF. De plus, les 21 CRE, à titre d'organismes partenaires qui reçoivent une subvention, sont tenues et se sont engagées à faire une reddition de comptes à l'aide de données véridiques. Le présent bilan n'a pas la prétention d'être exhaustif mais bien de traduire la réalité observée à partir des renseignements et des données disponibles transmis au SCF et au MCCCCF.

Pour ce qui est de l'enquête électronique auprès des partenaires signataires des ententes, elle s'est déroulée du 25 octobre au 17 novembre 2010 alors que le SCF procédait à la prolongation des ententes 2007-2010 pour une année supplémentaire dans le cadre de la prolongation du plan d'action gouvernemental pour 2010-2011, d'où la référence à quelques occasions à cette négociation dans les réponses. Il faut noter de plus que les réponses obtenues des personnes répondantes n'engagent pas nécessairement l'organisation au sein de laquelle elles œuvrent.



## **2. La description du programme**

Le *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes* permet la conclusion d'ententes de divers types, administratives ou spécifiques. Elles peuvent avoir pour objet la réalisation de projets de nature économique ou sociale à court ou moyen terme. Les ententes entre le MCCCCF et les Conférences régionales des élus (CRE) sont conclues dans le respect de la mission de chacun des partenaires. Ces derniers conviennent d'objectifs communs à atteindre et s'entendent sur le partage des responsabilités et sur leurs contributions respectives. La convention d'entente en fait état.

Deux principes directeurs doivent être respectés par les partenaires des ententes conclues :

- prendre en compte les orientations gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- s'engager à produire une reddition de comptes qui permette au MCCCCF de faire un suivi de l'affectation de sa contribution financière.

Le programme comprend deux volets qui font référence à deux mesures précises du plan d'action de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Le volet 1, le Centre de développement femmes et gouvernance, renvoie à la mesure 58 et le volet 2, les ententes avec les 21 CRE, est lié à la mesure 62.



## 2.1 Le volet 1

Pour le volet 1, une entente de partenariat a été signée avec l'École nationale d'administration publique (ENAP). Le constat de la persistance du déficit du nombre de femmes dans diverses institutions a amené la mesure 58 du plan d'action qui permet de « concevoir ou encourager des projets, notamment avec le milieu universitaire, visant l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir<sup>6</sup> ».

Ainsi, le Groupe femmes, politique et démocratie (GFPD) a œuvré conjointement avec l'ENAP à la création du Centre de développement femmes et gouvernance (CDFG) qui s'inscrit dans cette mesure<sup>7</sup>. Une entente a été conclue entre le MCCCCF et l'ENAP, entre l'ENAP et le GFPD et entre le GFPD et Condition féminine Canada (CFC). Tous ces partenariats ont permis la création du CDFG. Le lancement a eu lieu le 19 décembre 2007 lors de l'annonce officielle de ces ententes en présence de tous les partenaires signataires : le MCCCCF, l'ENAP, le GFPD et CFC.

Le CDFG a pour objectifs de former et d'accompagner des femmes susceptibles de s'engager à différents niveaux décisionnels publics et privés. Il soutient particulièrement celles qui sont encore peu présentes dans les lieux de pouvoir, c'est-à-dire les femmes des minorités visibles, telles les femmes immigrées récemment, les femmes des communautés autochtones, les aînées. Il permet le développement d'un réseautage « nouveau genre » entre les femmes des différents milieux<sup>8</sup>, notamment par l'entremise

---

<sup>6</sup> **GOVERNEMENT DU QUÉBEC**, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Plan d'action 2007-2010*, Secrétariat à la condition féminine, Québec, 2007, p. 55.

<sup>7</sup> **LAPOINTE, Esther**, *Des avancées vers la parité dans les sphères décisionnelles : Bilan et succès du colloque Des Traces et des Jalons*, [en ligne] dans [[http://nefemmes.cdscf.ca/les\\_actualites/imprimer.php?identite=15143](http://nefemmes.cdscf.ca/les_actualites/imprimer.php?identite=15143)], (8 janvier 2010).

<sup>8</sup> **SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE**, *Centre de développement Femmes et gouvernance*, document destiné au Cabinet ministériel, Christiane Lussier, Québec, 28 août 2009, p. 1.



de dyades (mentores et mentorées). Deux clubs des NEXT sont mis sur pied pour offrir un lieu de partage et de codéveloppement aux femmes qui le souhaitent.

## **2.2 Le volet 2**

Pour le volet 2, la mesure 62 vise à « favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus<sup>9</sup> ». De 2007 à 2010, des ententes ont été conclues, selon une formule souple respectant ainsi les particularités de chacune des régions, avec les 21 CRE des 17 régions administratives du Québec. Il n'y a pas eu d'ententes avec d'autres partenaires régionaux. Le tableau suivant nous renseigne sur le type et la durée des ententes conclues avec les CRE.

---

<sup>9</sup> **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Plan d'action 2007-2010*, Secrétariat à la condition féminine, Québec, 2007, p. 57.



**Tableau 2 : Le type et la durée des ententes selon la région administrative, volet 2**

<b>Type d'entente</b>	<b>Durée</b>	<b>Région administrative</b>
Participation à une entente spécifique en cours	2 ans	Capitale-Nationale
Participation à une entente spécifique en cours	3 ans	Outaouais
Entente spécifique	1 an	
Entente spécifique	2 ans	Nord-du-Québec, Administration Crie Montérégie, CRE de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
Entente spécifique	3 ans	Bas-Saint-Laurent Saguenay–Lac-Saint-Jean Mauricie Estrie Montréal Abitibi-Témiscamingue Côte-Nord Nord-du-Québec, Administration régionale Kativik Nord-du-Québec, Jamésie Chaudière-Appalaches Lanaudière Centre-du-Québec
Participation à une entente administrative en cours	1 an	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Participation à une entente administrative en cours	2 ans	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Entente administrative	1 an	Montérégie, CRE de Longueuil Capitale-Nationale Montérégie, CRE de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
Entente administrative	2 ans	Montérégie, CRE de Longueuil Montérégie, CRE de la Montérégie Est
Entente administrative	3 ans	Laval Laurentides
Convention supplémentaire venant prolonger une entente administrative	1 an	Montérégie, CRE de la Montérégie Est



## 2.3 Le modèle logique du programme

Un modèle logique est un tableau des composantes d'un programme où l'on décrit les liens de cause à effet entre les activités d'une politique, d'un programme ou d'un projet et l'atteinte des résultats. Essentiellement, le modèle logique illustre le lien entre les activités ou le travail prévus et les résultats visés<sup>10</sup>.

**Tableau 3 : Le modèle logique du programme**

<b>La finalité du programme</b>	Le programme vise à soutenir la conception et/ou la réalisation de projets qui contribuent à l'augmentation du nombre de femmes dans les instances officielles et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire québécois.
<b>Les objectifs du programme</b>	Permettre à des partenaires gouvernementaux, municipaux, régionaux, autochtones, institutionnels, privés ou communautaires de convenir d'objectifs et de projets communs. Amener ces partenaires à mettre en commun des ressources financières, humaines ou matérielles. Volet 1 : l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir, contribuer à la conception et/ou au soutien de projets à cet effet, notamment avec le milieu universitaire. Volet 2 : l'atteinte de l'égalité entre les sexes en région et la participation des femmes et des hommes au développement de leur région, favoriser des projets régionaux qui permettront d'atteindre cet objectif, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques avec les CRE.
<b>Les indicateurs</b>	Volet 1 : Le plan d'action de l'entente conclue entre le MCCC et l'ENAP prévoit l'atteinte de cibles précises : la formation et le soutien logistique de 100 femmes inscrites aux Écoles Femmes et Démocratie, les formations de 100 femmes inscrites aux cours Leadership et participation, la participation de 50 femmes pour le mentorat (25 dyades) et un événement réseautage par année.

<sup>10</sup> GOUVERNEMENT DU CANADA, Secrétariat du Conseil du trésor en ligne [http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools\\_outils/RBM\\_GAR\\_cour/Bas/module\\_02/module\\_0201\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_outils/RBM_GAR_cour/Bas/module_02/module_0201_f.asp) (5 octobre 2009). Un modèle logique est utilisé à des fins de planification, de gestion de programme, d'évaluation et de communication.



	Volet 2 : Les plans d'action des ententes conclues avec les CRE précisent des indicateurs qui ont été définis avec les partenaires de l'entente selon les priorités régionales.
<b>Les partenaires signataires</b>	Volet 1 : Le Centre de développement femmes et gouvernance Volet 2 : Les ententes avec les 21 CRE
<b>Les partenaires concernés</b>	Gouvernementaux, municipaux, régionaux, institutionnels, autochtones, communautaires, privés, politiques
<b>Les intrants dédiés au programme</b>	<i>Ressources financières</i> Volet 1 : 200 000 \$/an/ 3 ans = 600 000 \$ ENAP (300 000 \$), Condition féminine Canada (1 050 000 \$) et Groupe Femmes, Politique et Démocratie (150 000 \$) = 1,5 M\$ Total Volet 1 = 2,1 M\$ Volet 2 : 1 M\$/an/3 ans = 3 M\$ <i>Ressources humaines</i> Volet 1 : 0,05 ETC (11 jours/an/ Temps de Christiane Lussier et de sa gestionnaire) Volet 2 : 3,3 ETC (726 jours/an/ Temps de la coordination, des agentes de liaison et des gestionnaires)
<b>Les activités du programme</b>	L'analyse des demandes d'aide financière selon les critères du programme La formulation des recommandations pour l'attribution de la subvention La répartition budgétaire des crédits affectés au programme L'annonce des subventions La signature des conventions L'analyse des plans d'action triennaux Le versement des subventions Le suivi administratif des subventions (fiche de suivi, bilan, reddition de comptes, etc.)
<b>Les extrants du programme</b> (Résultats directs 2007-2008 et 2008-2009)	Volet 1 : Des activités de formation et des activités de mentorat et de réseautage Volet 2 : Des états de situation, études ou enquêtes, projets pilotes, projets de formation, activités de promotion, activités de sensibilisation, activités de réseautage, élaboration de politiques d'égalité, événements et embauche de ressources humaines dédiées à la mise en œuvre des objets des ententes
<b>Les effets prévus</b> (2010-2011 et suivantes)	Volet 1 : L'augmentation du nombre de femmes dans les lieux consultatifs et décisionnels Volet 2 : La réalisation de projets permettant d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans les régions ainsi que la participation des femmes et des hommes au développement des régions



### **3. Les résultats directs du programme**

Les résultats directs du programme couvrent les deux premières années des ententes conclues entre le MCCCCF et les CRE, soit les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009. Toutes les CRE ont fourni des rapports de reddition de comptes qui constituent le corpus d'analyse des résultats directs du programme. Dans cette section, nous présentons les résultats directs du programme, c'est-à-dire les biens et services produits par les partenaires des ententes conclues entre les CRE et le MCCCCF. Il s'agit également de résultats sous le contrôle des organisations qui les ont produits.

#### **3.1 Les résultats directs du volet 1**

Les rapports de reddition de comptes du Centre de développement femmes et gouvernance couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2010.

L'entente conclue entre le MCCCCF, l'ENAP, le GFGD et CFC poursuit cinq objectifs. Au 31 mars 2009, le Centre de développement femmes et gouvernance a mené 53 actions, obtenu 53 résultats, touché 1 098 femmes avec l'aide de 40 organismes et de 309 personnes partenaires pour un investissement de 701 684 \$. Les résultats détaillés sont présentés à l'annexe C.



**Tableau 4 : Les données sur le volet 1 – Le Centre de développement femmes et gouvernance, 2007-2008 et 2008-2009**

VOLET 1	Ententes	Objectifs	Actions	Résultats	Personnes jointes	Partenariat
<b>Le Centre de développement femmes et gouvernance</b>	1	5				41
Module 1 - Écoles Femmes et Démocratie			11	11	213	111
Module 2 - Leadership et participation			35	35	516	45
Module 3 - Mentorat (dyades et clubs des NEXT)			4	4	125	102
Module 4 - Réseautage			3	3	244	51
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>1 098</b>	<b>350</b>

« Les rapports d'activité du Centre de développement femmes et gouvernance, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2010, indiquent que les objectifs du partenariat ont été atteints, notamment en ce qui a trait au nombre de participantes prévu. L'objectif était de joindre 200 femmes en moyenne par année par le biais des Écoles Femmes et Démocratie et des formations Leadership et participation, et de toucher 50 personnes annuellement par les activités de mentorat<sup>11</sup>. »

De plus, une étude d'impact auprès des participantes à ces activités a révélé qu'elles avaient trouvé très utile les formations reçues.

« Quant aux retombées de ces formations, 73 % se disent mieux outillées pour se présenter à des postes d'influence et 27 % ont accédé à de tels postes. Par ailleurs, 33 % des répondantes se sont présentées à des élections et plus de la moitié d'entre elles ont été élues (soit 18 %) <sup>12</sup>. »

<sup>11</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Québec, 2010, p. 78.

<sup>12</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Québec, 2010, p. 79.



### 3.2 Les résultats directs du volet 2

Les rapports de reddition de comptes des 21 CRE déclarent 737 résultats pour cinq<sup>13</sup> orientations de la Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, un instrument de la gouvernance, et pour leurs objectifs de gestion des ententes conclues avec le MCCCCF. Les résultats détaillés sont présentés à l'annexe C.

**Tableau 5 : Les données sur le volet 2 – Les ententes avec les 21 CRE**

Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat Égalité entre les hommes et les femmes Reddition de comptes 2007-2008 et 2008-2009								
	Ententes	Objectifs	Actions	Résultats	Personnes jointes	Organismes joints	Partenariat	Montants dépensés
<b>Volet 2 - Les 21 ententes avec les CRE</b>								
<b>Orientations</b>								
1. Modèles et comportements égalitaires	4	5	13	6	1 809	10	34	80 148 \$
2. Vers l'égalité économique des femmes et des hommes	18	51	644	272	21 873	3 439	182	2 003 842 \$
4. Pour des approches de santé adaptées aux spécificités...	4	4	10	16	142	39	9	223 705 \$
5. Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité...	4	6	15	4		0	5	95 735 \$
6. Vers une plus grande participation des femmes aux instances...	18	39	318	402	3 854	236	148	1 186 159 \$
Instrument de gouvernance : ADS	10	14	77	25	314	28	45	270 939 \$
Autres (Gestion de l'entente)	10	8	120	12	537	0	0	180 943 \$
Dépenses totales (Sans répartition selon les orientations)								839 433 \$
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>127</b>	<b>1 197</b>	<b>737</b>	<b>28 529</b>	<b>3 752</b>	<b>423</b>	<b>4 880 904 \$</b>

<sup>13</sup> La troisième orientation du Plan d'action 2007-2010, intitulée « Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles », était sous la responsabilité du ministère de la Famille et des Aînés.



### 3.2.1 L'orientation 1 : Modèles et comportements égalitaires

*« Les actions inscrites sous cette première orientation s'attardent aux stéréotypes sexuels et sexistes qui ont toujours cours. Il est nécessaire de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires, puisque ces stéréotypes freinent l'atteinte de l'égalité de fait<sup>14</sup>. »*

Les ententes conclues avec les CRE du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de Longueuil et des Laurentides poursuivent cinq objectifs en lien avec l'orientation 1 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Au 31 mars 2009, les maîtres d'œuvre ont mené 13 actions, obtenu 6 résultats, touché 1 809 personnes, dont 1 500 jeunes du secondaire, et 10 organisations avec l'aide de 16 organismes et de 18 personnes partenaires pour un investissement de 80 148 \$.

L'hypersexualisation et la promotion de modèles non stéréotypés sont les deux thèmes abordés par ces ententes. Une pièce de théâtre, de style forum, favorisant une socialisation non stéréotypée des jeunes de 14 à 17 ans de la région des Laurentides, le lancement du projet « Radio mixte » pour les jeunes du secondaire des Laurentides, une nouvelle édition du guide sur l'hypersexualisation distribué à 20 000 exemplaires dans divers milieux sur l'ensemble du territoire bas-laurentien, la distribution de 5 000 exemplaires du guide sur l'hypersexualisation aux Agences de la santé et des services sociaux (ASSS) et aux Comités d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) des autres régions administratives du Québec, ainsi qu'un atelier de formation « Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation » dans la MRC de Manicouagan sont les résultats obtenus au 31 mars 2009.

En ce qui concerne la production et la présentation de la pièce de théâtre pour les jeunes du secondaire, les responsables des Laurentides estiment que le groupe d'âge ciblé (14 à

---

<sup>14</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Québec, 2007, p. 18.



17 ans) était parfait pour le sujet, puisque les jeunes sont assez matures pour prendre conscience des stéréotypes qu'ils vivent ou entretiennent dans leur milieu. Par ailleurs, les responsables des Laurentides déplorent le fait qu'ils n'ont pas de contrôle sur le suivi réalisé par le personnel enseignant après la représentation de la pièce auprès des élèves.

### 3.2.2 L'orientation 2 : Vers l'égalité économique des femmes et des hommes

*« La deuxième orientation est axée sur l'emploi et sur certaines conditions de travail inégalitaires. On y traite des écarts économiques entre les femmes et les hommes, de la diversification des choix de formation des filles et des garçons, de l'entrepreneuriat féminin et de la sécurité économique des femmes tout au long du parcours de vie<sup>15</sup>. »*

Les ententes conclues avec 18 CRE poursuivent 51 objectifs en lien avec l'orientation 2 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Au 31 mars 2009, les maîtres d'œuvre ont mené 644 actions, obtenu 272 résultats, touché 21 873 personnes et 3 439 organisations avec l'aide de 179 organismes et de 3 personnes partenaires pour un investissement de 2 003 842 \$. C'est l'orientation qui a suscité le plus d'intérêt et engagé le plus de ressources dans le cadre des ententes conclues avec les CRE du Québec<sup>16</sup>.

Le développement de l'entrepreneuriat féminin et le soutien à l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre féminine sont les thèmes abordés qui ont visé le plus grand nombre d'objectifs poursuivis par les CRE, soit 35. La diversification des choix de

---

<sup>15</sup> **GOVERNEMENT DU QUÉBEC.** *Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Québec, 2007, p. 28.

<sup>16</sup> Seules les CRE de Laval, de l'Administration régionale Crie et de l'Administration régionale de Kativik n'ont pas retenu d'objectifs liés à l'orientation 2 de la Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



formation et de carrière des filles et des femmes pour des métiers d'avenir ou des métiers non traditionnels est le sujet qui a visé 16 objectifs dans cette orientation.

À titre d'exemples de résultats directs pour cette orientation, la CRE de la Capitale-Nationale a participé aux travaux préparatoires menant à la création d'un organisme régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) afin de doter la région d'un fonds dédié à l'entrepreneuriat féminin et ainsi pouvoir bénéficier des subventions nécessaires à son fonctionnement et à sa capitalisation. Notons également l'organisation et la tenue du colloque sur l'entrepreneuriat féminin dans la région de la Chaudière-Appalaches le 22 novembre 2008.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre féminine, citons la réalisation du projet « Trajectoire de femmes aux études » du Centre Étape qui fait la démonstration qu'une intervention de moyenne durée est nécessaire et efficace pour faire passer des femmes d'un statut de vulnérabilité professionnelle à celui de spécialisation professionnelle avec diplôme dans la région de la Capitale-Nationale.

D'autres résultats directs portent sur la diversification des choix de formation. Mentionnons la tenue d'un kiosque d'information au salon de l'Association des enseignants des métiers de la construction du Québec à l'intention des étudiantes et étudiants du Centre de formation professionnelle de Jonquière. De plus, signalons la réalisation d'une campagne de promotion sur les métiers ayant de bonnes perspectives pour les femmes et les filles dont la demande est croissante et la formation disponible dans la région de Lanaudière. Les résultats détaillés sont présentés à l'annexe C.



### 3.2.3 L'orientation 4 : Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes

*« Cette quatrième orientation concerne les approches en santé ainsi que la santé et la sécurité au travail, lesquelles doivent tenir compte des spécificités des femmes<sup>17</sup>. »*

Les ententes conclues avec les CRE du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, des Laurentides et du Centre-du-Québec poursuivent quatre objectifs en lien avec l'orientation 4 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Au 31 mars 2009, les maîtres d'œuvre ont mené 10 actions, obtenu 16 résultats, touché 142 personnes et 39 organisations avec l'aide de 9 organismes partenaires pour un investissement de 223 705 \$.

L'accroissement de la connaissance de la santé et du bien-être des femmes afin de mettre en place des ressources mieux adaptées à leurs besoins dans le contexte de l'implantation des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux est un objectif partagé par les CRE signataires. La santé mentale des femmes et les conséquences de la dégradation de l'environnement sur la santé des femmes sont deux thèmes particuliers abordés dans les régions des Laurentides et de la Mauricie.

En ce qui concerne la santé mentale des femmes, les membres du Réseau des femmes des Laurentides et de son comité santé estiment que leur projet est un succès. Elles ont recueilli les points de vue de 55 femmes venant de divers milieux de toutes les MRC des Laurentides. Les résultats du projet constituent un outil de travail qui pourra être utilisé par divers organismes de la région (recension et documents vidéo). Plusieurs personnes

---

<sup>17</sup> **GOVERNEMENT DU QUÉBEC.** *Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Québec, 2007, p. 46.



ayant participé au colloque intersectoriel « La santé des femmes, une richesse pour la région! » désirent participer aux travaux du comité de suivi.

### **3.2.4 L'orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie**

*« La cinquième orientation porte sur le respect de l'intégrité des femmes et sur leur sécurité dans tous les milieux de vie, autant de dimensions fondamentales de la vie en société qu'il importe d'influencer dans la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette orientation traite, notamment, de la nécessité de contrer la violence faite aux femmes<sup>18</sup>. »*

Les ententes conclues avec les CRE de l'Outaouais, de la Côte-Nord, des Administrations régionales Crie et Kativit poursuivent six objectifs en lien avec l'orientation 5 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Au 31 mars 2009, les maîtres d'œuvre ont mené 15 actions, obtenu 4 résultats avec l'aide de 5 organismes partenaires pour un investissement de 95 735 \$.

Les objectifs poursuivis par les CRE visent principalement la production d'états de situation sur le phénomène de la violence conjugale faite aux femmes afin de déterminer les enjeux et les solutions à mettre en œuvre pour assurer leur sécurité.

En Outaouais, la définition des objectifs, de l'échéancier et du budget de l'enquête préliminaire « Enquête préliminaire Violence conjugale » a été réalisée de même que la clarification du rôle et des responsabilités du comité-conseil scientifique pour la réalisation du colloque régional « Concerter les actions en violence conjugale, une course à relais ».

---

<sup>18</sup> **GOVERNEMENT DU QUÉBEC.** *Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Québec, 2007, p. 56.



Sur la Côte-Nord, un comité de travail sur la violence conjugale a le mandat de réaliser une étude régionale sur ce phénomène (phase 1) et une campagne régionale de prévention et de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence dans les relations amoureuses (phase 2).

### **3.2.5 L'orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles**

*« Enfin, la sixième orientation porte sur le partage du pouvoir. La participation des femmes et des hommes aux diverses instances ainsi que la présence des unes et des autres dans les lieux de débat et de décision sont essentielles à la détermination des conditions de vie de nos collectivités. Comme gouvernement, nous souhaitons que les femmes aient leur place et que leurs besoins comme leurs préoccupations soient pris en compte par les instances décisionnelles. »*

Les ententes conclues avec 18 CRE poursuivent 39 objectifs en lien avec l'orientation 6 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Au 31 mars 2009, les maîtres d'œuvre ont mené 318 actions, obtenu 402 résultats, touché 3 854 personnes, 236 organisations avec l'aide de 144 organismes et de 4 personnes partenaires pour un investissement de 1 186 159 \$. C'est l'orientation qui a suscité, en deuxième lieu, le plus d'intérêt et de ressources dans le cadre des ententes conclues avec les CRE du Québec<sup>19</sup>.

Trois thèmes ont retenu l'attention des CRE. D'abord, des activités pour outiller les femmes afin qu'elles se portent candidates lors des élections municipales de 2009 (conférences, colloques, formation, trousse de campagne, réseautage). Ensuite, des états de situation et des stratégies pour augmenter la participation des femmes et des jeunes aux instances officielles locales, régionales et nationales des divers secteurs (banque de

---

<sup>19</sup> Seules les CRE de Laval, de l'Administration régionale Kativit et de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent n'ont pas retenu d'objectifs liés à l'orientation 6 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.



candidatures, bulletin de liaison, mentorat). Enfin, 10 CRE ont adopté une déclaration de principes ou une politique de parité et d'égalité dans leur instance respective.

À titre d'exemples de résultats directs pour cette orientation, la Y des femmes de Montréal a conçu un programme composé de 12 ateliers et d'un stage à l'intention des femmes d'origines diverses afin qu'elles intègrent des postes décisionnels. De plus, notons la tenue de 17 activités de sensibilisation et de promotion, et de 14 rencontres avec des personnes intervenant sur le plan local réalisées dans le cadre de la Caravane municipale en tournée dans les MRC de la région de l'Estrie en vue des élections municipales de 2009.

En ce qui concerne les états de situation et les stratégies pour augmenter la présence des femmes dans les lieux décisionnels, mentionnons l'implantation de la stratégie régionale « De quoi j'me mêle? » comprenant un plan d'action accompagné d'une campagne de visibilité qui ont été lancés à Val-d'Or en novembre 2008 à l'occasion du Forum régional de concertation de l'Abitibi-Témiscamingue.

D'autres résultats directs portent sur l'adoption d'une déclaration de principes ou d'une politique de parité et d'égalité. Soulignons la réalisation d'une recherche documentaire pour l'élaboration d'une politique régionale de parité et d'égalité à l'intention d'organismes régionaux afin qu'elle soit intégrée au prochain plan quinquennal de la CRE de la Baie-James. Les résultats détaillés sont présentés à l'annexe C.



### 3.2.6 L'instrument de gouvernance : l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

« La politique prévoit l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'appareil gouvernemental et une utilisation de cette approche au sein des paliers local et régional<sup>20</sup>. »

Les ententes conclues avec les CRE du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, de Laval, de la Montérégie Est, de Longueuil et de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent poursuivent 14 objectifs en lien avec l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Au 31 mars 2009, les maîtres d'œuvre ont mené 77 actions, obtenu 25 résultats, touché 314 personnes et 28 organisations avec l'aide de 41 organismes et de 4 personnes partenaires pour un investissement de 209 352 \$.

Les objectifs poursuivis par ces CRE visent à implanter l'ADS au sein de leur propre structure (grille d'analyse des projets de développement), des municipalités, des MRC, des organismes régionaux (Fonds régional d'investissement jeunesse) et de l'appareil gouvernemental dans leur région respective. De nombreuses séances d'information et de sensibilisation sur les applications de l'ADS ont eu lieu dans ces 11 territoires du Québec.

À titre d'exemple, la CRE de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent adopte un outil en analyse différenciée selon les sexes qui sera utilisé par la commission Développement social, égalité et cohésion au moment de l'évaluation des projets soumis aux fins de financement. Signalons également la production d'un rapport intitulé *Observatoire de la condition féminine en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, recueil de données ventilées selon les sexes*. Les résultats détaillés sont présentés à l'annexe C.

---

<sup>20</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Québec, 2007, p. 12.



## **4. Les dépenses du programme**

Au cours des exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009, les dépenses<sup>21</sup> pour la réalisation des volets 1 et 2 du *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes* totalisent 5 582 588 \$.

---

<sup>21</sup> Les dépenses sont indiquées par volet et par orientation du plan d'action gouvernemental. Trois CRE ont présenté des dépenses non réparties selon les orientations gouvernementales. Elles apparaissent à la ligne « Dépenses totales (Sans répartition selon les orientations) ». De plus, quatre CRE ont enregistré des dépenses liées à la gestion de l'entente que l'on trouve à la ligne « Autres (Gestion de l'entente) » du tableau 4.



**Tableau 6 : Le sommaire des dépenses du programme**

Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat Égalité entre les femmes et les hommes Reddition de comptes 2007-2008 et 2008-2009 – Volets 1 et 2		
Orientations	Montants dépensés	Pourcentage
<b>VOLET 1</b>		
<b>Le Centre de développement femmes et gouvernance (CDFG)</b>	701 684 \$	13%
Module 1 - Écoles Femmes et Démocratie		
Module 2 - Leadership et participation		
Module 3 - Mentorat (dyades et clubs des NEXT)		
Module 4 - Réseautage		
<b>Sous-total</b>	<b>701 684 \$</b>	
<b>VOLET 2</b>		
<b>Les 21 ententes avec les Conférences régionales des élus (CRE)</b>		
1. Modèles et comportements égalitaires	80 148 \$	2 %
2. Vers l'égalité économique des femmes et des hommes	2 003 842 \$	41 %
4. Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes	223 705 \$	5 %
5. Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie	95 735 \$	2 %
6. Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles	1 186 159 \$	24 %
Instrument de gouvernance : ADS	270 939 \$	6 %
Autres (Gestion de l'entente)	180 943 \$	4 %
Dépenses totales (Sans répartition selon les orientations)	839 433 \$	17 %
<b>Sous-total</b>	<b>4 880 904 \$</b>	<b>87 %</b>
<b>Grand Total</b>	<b>5 582 588 \$</b>	<b>100 %</b>



## 5. Les partenaires du programme

Le *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes* a mobilisé 483 partenaires, soit 125 partenaires signataires des 22 ententes conclues et 358 partenaires engagés dans la réalisation des activités des volets 1 et 2. La nomenclature est donnée à l'annexe B.

**Tableau 7 : Les partenaires du programme**

<b>Programme</b>	<b>Partenaires signataires</b>	<b>Partenaires engagés</b>	<b>Total</b>
<b>Volet 1</b>			
Le Centre de développement femmes et gouvernance	4	37	<b>41</b>
<b>Volet 2</b>			
Les ententes avec les 21 CRE	121	321	<b>442</b>
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>358</b>	<b>483</b>

Ces partenaires sont issus des milieux gouvernementaux (provincial et fédéral), municipaux, régionaux, autochtones, institutionnels, privés et communautaires. La mobilisation d'un grand nombre de partenaires témoigne de l'atteinte de l'un des objectifs généraux du programme qui visait à leur permettre de convenir d'objectifs et de projets communs. Ainsi, nous pouvons affirmer que l'égalité entre les femmes et les hommes figure davantage au programme des partenaires régionaux. De plus, en termes de mise en commun de ressources, les ententes en région ont permis financièrement de tripler le montant investi par le MCCCCF grâce à l'investissement des CRE et de leurs partenaires, pour un total de plus de 9 M\$ pour trois ans.



## **6. Les résultats de l'enquête auprès des partenaires signataires des 21 ententes avec les CRE**

Comme prévu par la méthodologie pour la production de ce bilan évaluatif, le MCCCCF a sondé les partenaires<sup>22</sup> signataires des 21 ententes conclues avec les CRE du Québec, au cours de l'automne 2010. Les partenaires signataires ont été regroupés selon le type d'organisation à laquelle ils appartiennent :

- conférence régionale des élus (CRE);
- ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (directions régionales);
- secrétariat à la condition féminine (unité régionale);
- ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (directions régionales);
- tables régionales de concertation en matière de condition féminine;
- autres signataires de l'entente.

Selon le type d'entente qu'ils ont conclue en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

- administrative;
- spécifique.

Et selon le type de régions administratives dans lesquelles ils œuvrent :

- centrales (03, 06);
- périphériques (12, 13, 14, 15, 16);
- intermédiaires (04, 05, 07, 17);
- éloignées (01, 02, 08, 09, 10, 11).

---

<sup>22</sup> Les partenaires sont définis comme les personnes, les organismes, les entreprises et les autorités publiques qui participent, financièrement ou non, avec le MCCCCF à la réalisation des ententes conclues dans le cadre du programme.



Le taux de réponse à cette enquête électronique est de 53 %, soit 73 questionnaires remplis sur 138 invitations envoyées aux signataires des ententes. Les personnes issues des CRE, des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine et des autres partenaires signataires représentent 47 % des personnes ayant répondu. Par ailleurs, 60 % d'entre elles avaient conclu une entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Tous les types de régions administratives (centrales, périphériques, intermédiaires et éloignées) sont représentés. En moyenne, quatre personnes par région administrative ont répondu à l'enquête. Les personnes qui ont répondu sont des femmes dans 75 % des cas. Le taux de réponse au questionnaire électronique est donné à l'annexe D.

## **6.1 Le respect des missions, des orientations gouvernementales et des priorités régionales**

La presque totalité des personnes ayant répondu à l'enquête, soit 94 % d'entre elles, croient que l'entente conclue grâce au *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes* respecte la mission des Conférences régionales des élus et celle du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

En effet, la CRE a comme mission de réunir les partenaires régionaux autour d'ententes spécifiques visant le développement régional, social et culturel. Les ententes spécifiques en matière de condition féminine permettent de mobiliser les partenaires en vue de l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leur participation accrue à ce développement et à ses retombées. Pour sa part, le MCCCCF a comme mandat de voir à l'application de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et de son plan d'action. Plusieurs personnes ayant répondu à l'enquête estiment que l'entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'est inscrite dans les orientations de



leur plan d'action ou de leur plan quinquennal, ce qui a respecté les priorités régionales établies.

De plus, 97 % des personnes répondantes estiment que l'entente conclue a permis la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi, plusieurs partenaires mentionnent que la politique gouvernementale les a inspirés pour la réalisation de leurs plans d'action respectifs et le choix des priorités régionales qui a été fait en tenant compte principalement des orientations 2 et 6 et de l'instrument de gouvernance qu'est l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

Par ailleurs, la presque totalité des répondantes et répondants, soit 94,5 %, estiment que l'entente conclue a permis la prise en compte des problématiques régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, plusieurs partenaires rapportent que leur problématique régionale a été prise en compte grâce aux états de situation qui avaient déjà été réalisés soit par le Conseil du statut de la femme, les Agences de la santé et des services sociaux, la revitalisation urbaine intégrée et par les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine de leur région respective. À titre d'exemple, des régions travaillent sur la problématique de la pauvreté des femmes, leur employabilité, leur santé mentale, l'entrepreneuriat, leur formation, leur situation en tant qu'agricultrices.

***Les ententes conclues en matière d'égalité entre les femmes et les hommes respectent la mission, les orientations gouvernementales et les priorités régionales des partenaires.***

***La finalité voulant que les ententes prennent également en compte les besoins des femmes et de la collectivité a été mise en œuvre dans le respect des rôles dévolus aux partenaires concernés par les ententes conclues.***



## **6.2 Les partenariats**

Les ententes conclues en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont permis d'établir de nouveaux partenariats en région, selon 83,5 % des personnes répondantes, alors que selon 9,5 % des répondants ou répondantes, elles n'en n'ont pas créé de nouveaux mais ont consolidé les partenariats existants. Les partenaires du programme sont présentés à l'annexe B.

Ainsi, plusieurs partenaires estiment qu'il y a eu de nouvelles relations entre les partenaires gouvernementaux régionalisés et les organismes du milieu qui travaillent dans le domaine de la condition féminine. Quelques partenaires révèlent une meilleure concertation avec des entreprises, des chambres de commerce, des centres locaux de développement (CLD), des femmes entrepreneures, des jeunes et des organisations du milieu de l'éducation (commissions scolaires, cégeps, chaires d'études universitaires, etc.).

## **6.3 Le processus de négociation et le suivi des ententes**

Le processus de négociation et le suivi des ententes sont jugés faciles par 70 % des personnes répondantes alors que 19 % des autres répondantes ou répondants ne sont pas de cet avis.

Des partenaires signataires signalent une facilité accrue une fois que les objectifs ont été définis en tenant compte de la dynamique régionale et de l'ensemble des priorités des organisations. Des CRE ont facilité les échanges et le suivi de l'entente : réunions régulières, bon suivi administratif, etc. La collaboration entre les divers partenaires est jugée excellente par plusieurs signataires de l'entente. On signale l'ampleur des efforts



nécessaires lorsqu'il y a de nombreux organismes concernés, mais on ajoute que les résultats sont satisfaisants. L'existence d'un consensus régional sur les orientations, les objectifs et les projets constitue un atout majeur pour le suivi de l'entente conclue en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les principales difficultés rapportées par les partenaires signataires lors de la négociation de l'entente conclue concernent le remaniement ministériel d'avril 2007, les délais très longs pour la signature des ententes, l'arrimage des visions des partenaires avec des approches spécifiques ou globales, la déficience de certaines organisations quant à la reddition de comptes et le changement fréquent des personnes en poste à la CRE, au MCCCCF et au SCF. Toutefois, des partenaires signataires précisent que ces difficultés sont peu présentes au moment du suivi de leur entente respective.

### **6.3.1 Le rôle du MCCCCF et du SCF**

Plus de 75 % des personnes ayant répondu à l'enquête considèrent que le rôle de la direction régionale du MCCCCF arrivée en cours de processus et de l'unité régionale du SCF a été très utile dans le processus de négociation et de suivi de l'entente conclue.

Les partenaires signataires, autres que le MCCCCF et le SCF, estiment que ces derniers ont joué un rôle facilitateur dans le processus de négociation et de suivi de l'entente conclue. On souligne leur disponibilité, leur présence active au cours des rencontres et leur engagement à traduire les priorités régionales dans les orientations gouvernementales. Selon quelques partenaires signataires, leur présence permet une meilleure opérationnalisation des projets de l'entente. On salue également leur expertise en matière d'élaboration d'un plan d'action et d'une reddition de comptes appropriée.

De leur côté, les personnes répondantes du MCCCCF estiment qu'elles ont joué leur rôle de s'assurer que les projets retenus par l'entente sont liés aux orientations



gouvernementales de la politique. Leur expertise a permis de préciser les projets et d'adapter le mode de suivi aux divers contextes régionaux. Selon quelques personnes, les liens entre les directions régionales du MCCCCF et l'unité régionale du SCF doivent faire l'objet d'une discussion. Pour leur part, les personnes répondantes du SCF déclarent qu'elles ont accordé leur soutien à toutes les étapes du processus de négociation et du suivi de l'entente. Elles soulignent l'expérience des gestionnaires des directions régionales du MCCCCF en matière de négociation et la souplesse démontrée pour le suivi des ententes conclues malgré les exigences gouvernementales.

Selon deux personnes répondantes des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine et deux autres personnes des directions régionales du MCCCCF, le fait qu'il y ait eu du changement de personnel au SCF et au MCCCCF lors de la négociation de l'entente et qu'il y ait une direction régionale du MCCCCF qui démontre peu d'intérêt et d'engagement dans le dossier sont les deux principales raisons pour lesquelles le rôle du MCCCCF et du SCF a été jugé peu facilitateur.

### **6.3.2 Le rôle du MAMROT**

Plus de 60 % des répondantes et répondants mentionnent que le rôle de la direction régionale du MAMROT a été important dans le processus de négociation et de suivi de l'entente conclue.

Les partenaires autres que le MAMROT estiment que ce dernier a assuré son rôle d'harmonisation interministérielle pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional. On signale son rôle de facilitateur au moment de l'élaboration de l'entente, sa bonne capacité de médiation entre les organisations, son expertise des dynamiques régionales, sa rigueur en ce qui concerne le suivi des ententes, le professionnalisme de ses ressources humaines, leur disponibilité et leur efficacité malgré les dédales administratifs



lors de la signature des ententes conclues. L'un des partenaires mentionne que la direction régionale du MAMROT a jugé pertinent d'inclure la condition féminine dans l'expérimentation d'une revitalisation urbaine intégrée et que le MAMROT a appuyé la CRE à cet égard.

De leur côté, les personnes répondantes des directions régionales du MAMROT déclarent qu'elles ont coordonné le processus de négociation de l'entente et que dans certaines régions, elles ont procédé à la rédaction et au cheminement administratif de cette dernière. Elles estiment qu'elles jouent un rôle facilitateur et de soutien.

Deux partenaires signataires engagés dans une entente spécifique considèrent que le rôle du MAMROT n'a pas été facilitateur. L'un signale le peu d'engagement dans le suivi de l'entente alors que l'autre partenaire mentionne qu'il n'y avait pas de relation de confiance établie avec la direction régionale du MAMROT et qu'il a dû démontrer sa capacité à coordonner l'entente conclue lors du processus de négociation. Cependant, il constate que les relations avec la direction régionale du MAMROT se sont améliorées au moment du suivi de l'entente.

### **6.3.3 Un processus de négociation et de suivi des ententes facilitateur**

Plus des deux tiers des partenaires signataires pensent que le processus de négociation et de suivi des ententes a été facilitateur. Des CRE ont facilité les échanges au moment de la négociation et du suivi. Les partenaires soulignent la disponibilité du personnel du SCF et du MCCCCF, leur présence active au cours des rencontres et leurs efforts à traduire les priorités régionales dans les orientations gouvernementales. Le personnel du SCF mentionne l'apport de l'expérience des gestionnaires des directions régionales du MCCCCF lors de la négociation ainsi que leur souplesse au moment du suivi malgré les exigences gouvernementales. De plus, les partenaires signataires répondants estiment que



le MAMROT a assuré son rôle d'harmonisation interministérielle pour la mise en œuvre des ententes dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional.

Les principales difficultés rapportées par les partenaires signataires concernent seulement le processus de négociation des ententes. On note le remaniement ministériel d'avril 2007 alors que le dossier de la condition féminine est passé du ministère de la Famille et des Aînés au ministère de la Culture et des Communications, ce qui a entraîné des délais très longs pour la signature des ententes; l'arrimage des visions de partenaires privilégiant des approches spécifiques ou globales; la déficience de certaines organisations en matière de reddition de comptes; ainsi que le changement fréquent de personnel à la CRE, au SCF et au MCCCCF.

## **6.4 L'interprétation des concepts de condition féminine, d'égalité et de développement durable**

L'enquête électronique réalisée auprès des partenaires signataires permet de connaître quelle est la distinction faite entre les concepts de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, l'enquête nous renseigne sur la perception des partenaires signataires quant aux résultats des ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par rapport au développement durable.

### **6.4.1 Le concept de condition féminine**

Les 12 CRE répondantes estiment que le concept de condition féminine œuvre à l'amélioration des conditions de vie des femmes (sociales, économiques, conciliation travail-famille, etc.). Une CRE ajoute que la condition féminine fait référence à la vision que les femmes ont d'elles-mêmes dans le processus de socialisation. Une CRE mentionne que le concept de condition féminine est plus intégrateur que celui d'égalité



entre les femmes et les hommes. De plus, une CRE déclare avoir choisi de poursuivre la réalisation d'initiatives spécifiques en condition féminine pour réduire les inégalités vécues par les femmes selon les priorités régionales, soit les orientations 2 et 6 de la politique gouvernementale.

Outre le MCCCCF, le SCF et les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, les autres partenaires signataires des ententes mentionnent que la condition féminine traite d'une condition particulière propre aux femmes et qu'elle œuvre à l'amélioration de leurs conditions de vie dans une perspective d'égalité entre les sexes et d'une plus grande justice sociale. Un partenaire signale que le concept de condition féminine est lié à des revendications. Un autre partenaire estime que la condition féminine est un concept beaucoup plus global que le concept d'égalité.

Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF, le concept de condition féminine parle exclusivement des conditions de vie des femmes dans la société en général en vue de les améliorer. Pour une direction régionale, le concept de condition féminine amène un positionnement de victimisation. Pour une autre direction régionale, il n'y a pas de distinction entre les deux concepts. Du côté des personnes répondantes de l'unité régionale du SCF, le concept de condition féminine dénonce la discrimination systémique qui s'exerce à l'endroit des femmes.

Pour leur part, les personnes répondantes des directions régionales du MAMROT considèrent que la condition féminine relate la position des femmes dans l'organisation sociale ainsi que les valeurs et exigences spécifiques que leur impose la société. On ne peut parler de condition féminine sans tenir compte de la différence de traitement entre les femmes et les hommes. Elles partagent la même définition du concept de condition féminine que les autres partenaires des ententes. Pour une direction régionale du MAMROT, il n'y a pas de distinction entre les deux concepts.



Finalement, du côté des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, ces dernières déclarent que la condition féminine implique d'œuvrer en vue de l'amélioration des conditions de vie des femmes dans une perspective d'égalité entre les sexes et d'une plus grande justice sociale. C'est ici, dans cette lutte pour une plus grande justice sociale, que toute la mission de défense collective des droits sociaux et économiques des tables régionales de concertation en matière de condition féminine prend son sens. Une table régionale considère que le concept de condition féminine est plus englobant. Il intègre davantage toutes les situations complexes que vivent les femmes autant en matière d'égalité entre les hommes et les femmes qu'en matière d'autonomie financière et en matière de santé et d'éducation.

#### **6.4.2 Le concept d'égalité entre les femmes et les hommes**

Plusieurs CRE répondantes estiment que le concept d'égalité entre les femmes et les hommes implique de travailler à combler les écarts entre les hommes et les femmes selon différents critères : économique, politique, accès à des services, etc. Le concept désigne également les efforts pour construire une société plus égalitaire en s'attaquant aux inégalités ou aux discriminations systémiques qui désavantagent les femmes sur le plan économique, social, politique, juridique ou sur celui de la santé. Ainsi, l'égalité entre les femmes et les hommes contribue à l'amélioration de la condition féminine. Pour certaines CRE, le concept d'égalité est inclusif, plus actuel, plus précis et plus éloquent que celui de condition féminine. Il englobe des actions visant toutes les inégalités reliées au genre. Par ricochet, travailler sur l'égalité permet d'agir concrètement sur la condition féminine, mais non exclusivement, ce qui procure deux avantages importants : cela permet une plus grande acceptabilité du concept parce que plus inclusif; cela permet une réelle adaptation de l'action en fonction des réalités différenciées selon le sexe, ce qui bénéficie autant aux femmes qu'aux hommes.



Pour deux CRE, le concept d'égalité entre les femmes et les hommes tend à symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes et par le fait même à sous-estimer la discrimination systémique envers les femmes. L'atteinte de l'égalité n'est pas un gage que tous les défis reliés à la condition féminine seront relevés.

Pour une CRE, le concept d'égalité entre les femmes et les hommes reflète davantage l'approche de la politique gouvernementale, des valeurs transversales de sa planification stratégique régionale (PSR) et de sa mise en œuvre de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. En mettant l'accent sur des principes d'égalité entre les femmes et les hommes plutôt que sur une approche « femmes et conditions féminines », la politique gouvernementale souhaite rallier les différents partenaires régionaux à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, tant des partenaires travaillant dans le domaine de la condition féminine et de l'égalité que des partenaires dont ce n'est pas la mission première mais qu'elle considère comme essentiels pour l'atteinte d'une vision globale et inclusive du développement régional. Pour une autre CRE, le concept d'égalité introduit les notions de bilatéralité, de comparaison, de rattrapage dans les enjeux, ce qui exclut l'amélioration et le rehaussement dans la condition globale des femmes.

Outre le MCCCCF, le SCF et les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, les autres partenaires signataires des ententes mentionnent que le concept d'égalité entre les femmes et les hommes fait référence davantage à une recherche d'équilibre entre les conditions de vie des femmes et des hommes. Cela implique donc qu'on favorise une meilleure situation autant pour les femmes et pour les hommes et qu'on vise à réduire les inégalités vécues par les deux sexes. Ce concept est plus inclusif que celui de condition féminine. Pour un autre partenaire signataire, le concept d'égalité tend vers une égalité sans compromis, statut particulier ou traitement de faveur pour un des deux sexes.



Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF, le concept d'égalité entre les femmes et les hommes fait le constat de la condition de chacun et chacune et vise à faire en sorte que ces conditions relatives soient égales ou équivalentes quel que soit le sexe des personnes. De plus, ce concept propose une vision sociétale englobante du fait qu'elle considère les hommes et les femmes et leur apport respectif à la société québécoise autant que leur place dans celle-ci qui revêt autant de valeur. La moitié des personnes répondantes estiment que le concept d'égalité entre les femmes et les hommes est plus inclusif que celui de condition féminine.

Du côté des personnes répondantes de l'unité régionale du SCF, le concept d'égalité entre les femmes et les hommes est plus large que celui de condition féminine et inclut donc la discrimination systémique qui s'exerce à l'endroit des femmes. C'est une notion qui propose que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements. L'égalité doit donc se faire dans tous les secteurs de la société et avec la participation de tous les partenaires.

Pour leur part, les personnes répondantes des directions régionales du MAMROT considèrent que l'égalité entre les hommes et les femmes favorise la participation égale à la prise de décision et le pouvoir des femmes d'exercer leurs droits au même titre que les hommes. Ce concept tient aussi compte des actions pour contrer les inégalités envers les hommes. Pour une personne répondante, c'est aussi l'égalité de visibilité, d'autonomie, de responsabilité et de participation des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Une direction régionale du MAMROT déclare que le concept d'égalité entre les femmes et les hommes devrait également inclure les hommes, mais ces derniers sont complètement évacués des objectifs des ententes qui ne se concentrent que sur la condition féminine.



Finalement, du côté des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, on estime que l'égalité entre les femmes et les hommes suppose d'œuvrer en vue de combattre les inégalités persistantes touchant les femmes et de promouvoir des rapports égalitaires. Pour plusieurs tables, le concept d'égalité entre les femmes et les hommes ne donne pas la juste mesure du chemin à parcourir dans tous les domaines de vie. Il pointe trop l'homme et la femme en ne désignant pas les causes structurelles, culturelles et sociales de l'inégalité qui engendrent tant de différences entre les deux sexes. Ce concept évacue la notion plus large de justice et de transformation sociale. Pris dans sa forme la plus étroite, ce concept tend à symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes et par le fait même à sous-estimer la discrimination systémique envers les femmes.

### **6.4.3 L'égalité et le développement durable**

Près de 68,5 % des personnes répondantes croient que les résultats obtenus par la mise en œuvre de l'entente conclue grâce au *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes* contribuent au développement durable de leur région.

La moitié des CRE répondantes estiment que l'entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes travaille à réduire les inégalités sociales et économiques liées au genre. De ce fait, elle s'inscrit dans les principes fondamentaux de développement durable d'un milieu. Elle vise à assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité. Une CRE considère que dans la mesure où les interventions sont préalablement inscrites dans un contexte de développement durable, les principes appliqués aux projets ont une répercussion sur les conditions de vie des femmes et l'égalité entre les sexes. Une autre CRE mentionne que chaque initiative inscrite dans l'entente et réalisée sur le territoire a répondu à sa déclaration de la Charte de développement durable. De plus, la



CRE s'est doté d'une politique régionale en égalité qui est un outil d'opérationnalisation de cette charte.

Outre le MCCCCF, le SCF et les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, deux des autres partenaires signataires de l'entente considèrent que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale du Québec et que les actions qui découlent d'une entente sur cette valeur ne peuvent qu'être en lien avec la notion de développement durable dans notre région. Un autre partenaire estime que les initiatives auront une certaine pérennité.

Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF, l'une considère que l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie d'un développement durable intégré. Deux autres personnes estiment que la concertation et le nombre croissant des partenariats amènent une plus grande sensibilisation à l'égalité ainsi qu'un meilleur arrimage des actions sur le territoire.

Pour leur part, sept des personnes répondantes de l'unité régionale du SCF considèrent que la présence des femmes dans le développement régional fait partie intégrante du développement durable de même que l'application de l'ADS.

Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MAMROT, on considère qu'une présence constante des dossiers en égalité permet d'implanter une mentalité d'égalité dans toutes les sphères de la société de sa région. Chaque petit pas compte et contribue au développement optimal de la région.

Finalement, du côté des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, l'une d'entre elles fait référence à la définition de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (dans le rapport Brundtland) selon laquelle le développement durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre



la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Selon elle, le concept de « besoins » accorde une grande importance aux besoins des plus démunis. Aussi, les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable. Une autre table estime que les résultats contribuent au développement durable par la concertation régionale des partenaires, par le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, par l'inclusion et la participation des partenaires, des groupes de femmes et des citoyennes, pour l'amélioration de la qualité de vie et de santé de la population. Une autre entente touche la santé et la participation citoyenne qui sont des principes que le gouvernement québécois a inclus dans la Loi sur le développement durable. Cependant, une table souligne que l'égalité entre les femmes et les hommes ne fait pas partie des 16 principes inclus dans la Loi sur le développement durable.

***Des concepts compris différemment par l'ensemble des partenaires.***

***Le concept de condition féminine est défini généralement de la manière suivante par les partenaires signataires des ententes : la condition féminine œuvre à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans tous les secteurs d'activité de la société (social, économique, culturel, politique, etc.). Le personnel du SCF et des directions régionales du MAMROT ajoute à cette définition des considérations juridico-politiques.***

***Le concept d'égalité entre les femmes et les hommes est généralement défini comme faisant référence au travail qu'il faut faire pour combler les écarts entre les femmes et les hommes selon différents critères sociaux, économiques, politiques, etc. Il s'agit aussi de la recherche d'un équilibre entre les conditions de vie des femmes et des hommes et de la réduction des inégalités vécues par les deux sexes.***



*Les avis des partenaires signataires sont partagés quant à l'utilisation des concepts de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes dans les ententes. Les uns considèrent que le concept de condition féminine est plus englobant, puisqu'il tient compte des causes structurelles, sociales et culturelles de l'inégalité entre les deux sexes et qu'il prend en compte les notions de justice et de transformation sociale. Ils signalent les dangers de symétrisation des conditions de vie des femmes et des hommes et la sous-estimation de la discrimination systémique envers les femmes. Les autres partenaires estiment que le concept d'égalité entre les femmes et les hommes est plus inclusif, actuel et précis, puisqu'il permet d'agir tant sur les conditions de vie des femmes que sur celles des hommes. Ce concept permettrait de rallier plus de partenaires régionaux aux projets des ententes que celui de condition féminine.*

*Plus des deux tiers des partenaires signataires croient que les résultats obtenus par les ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes contribuent au développement durable de leur région respective. Ils mentionnent que les projets réalisés ont contribué aux principes de développement durable suivants :*

- *équité et solidarités sociales (la réduction des inégalités sociales et économiques entre les femmes et les hommes);*
- *participation et engagement (la participation accrue des femmes dans le développement local et régional, la concertation de nombreux partenaires, la participation citoyenne);*
- *production et consommation responsables (l'adoption d'une charte de développement durable par la CRE et son application dans l'entente avec le MCCCCF);*
- *protection du patrimoine culturel (l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur culturelle fondamentale du Québec);*
- *santé et qualité de vie (la santé mentale des femmes, leur intégrité physique).*



## **6.5 Les facteurs de succès et les irritants du volet 2 du programme**

### **6.5.1 Les facteurs de succès**

Le tiers des CRE répondantes estiment que l'embauche d'une ressource dédiée à la réalisation et au suivi de l'entente constitue un important facteur de succès. Un plan d'action précis ainsi qu'une table de concertation forte où règne un climat de confiance et de convivialité entre les partenaires et des mandataires compétents pour exercer le travail représentent également des facteurs de succès. Une CRE mentionne la bonne diffusion du programme et sa simplicité. De plus, les ressources financières ont permis la réalisation du portrait sur la situation des femmes. Une CRE souligne la mobilisation du milieu relativement aux enjeux sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Outre le MCCCCF, le SCF et les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, d'autres partenaires signataires de l'entente considèrent que la politique gouvernementale, un plan d'action, un budget rattaché pour chacune des régions du Québec et des actions définies en lien avec les réalités régionales sont les principaux facteurs de succès du programme. L'engagement des partenaires, parfois ardu, constitue un autre facteur de succès. La connaissance du milieu et des défis à relever dans ce domaine par les organismes communautaires, notamment les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, s'est avéré essentiel dans la démarche, puisque peu, pour ne pas dire, presque pas, de municipalités se sentent interpellées directement par cette problématique.

Du côté des répondantes et répondants des directions régionales du MCCCCF, la moitié considèrent que la collaboration assidue des partenaires et l'ajout de ressources financières représentent les deux principaux facteurs de succès du programme. Trois directions régionales estiment que la volonté de la CRE de faire de leur entente une



réussite a contribué au succès du programme. Une personne ayant répondu pour une direction régionale du MCCCCF souligne que l'expertise de la Table régionale de concertation en matière de condition féminine a été le principal facteur de succès.

Pour leur part, des personnes répondantes de l'unité régionale du SCF considèrent également que la collaboration et l'engagement soutenu des nombreux partenaires sont les plus importants facteurs de succès. Une bonne ambiance entre les partenaires autour de la table est souvent déterminée par des attitudes modérées et conciliatrices. La prise en compte des besoins réels des femmes représente un autre facteur de succès. Une répondante de l'unité régionale du SCF croit qu'une entente qui finance des projets portés par des groupes différents est plus susceptible de succès qu'une entente réalisée entièrement par un seul groupe (souvent la Table), entre autres, parce qu'un seul groupe n'a pas une expertise sur tous les sujets.

Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MAMROT, on considère que la bonne volonté de tous les partenaires à l'entente ainsi que l'adéquation entre les actions et les problématiques régionales sont les principaux facteurs de succès. De plus, on souligne l'importance du nombre d'actions, de projets et d'outils mis en œuvre malgré les ressources financières limitées. Une direction régionale du MAMROT mentionne le dynamisme des représentantes de la Table régionale de concertation en matière de condition féminine.

Finalement, pour leur part, les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine estiment qu'une politique gouvernementale accompagnée d'un plan d'action précis soutenu par un budget, des actions menées selon les priorités établies par les partenaires en région, des objectifs clairs définis par les groupes de femmes pour nourrir le contenu des actions entreprises en partenariat, la motivation et l'engagement des partenaires, la synergie entre les groupes de femmes bien au fait de la réalité terrain et les partenaires à l'écoute de cette réalité sont les principaux facteurs de succès. L'entente a



agi comme un levier pour assurer le partenariat et des engagements financiers de la part des partenaires. Une répondante souhaite qu'il y ait une ressource dédiée à la condition féminine à la CRE, une déléguée régionale au MCCCCF et au CSF.

### **6.5.2 Les irritants**

Des CRE ayant répondu à l'enquête estiment que la reddition de comptes, dont les outils de suivi, exigée par le MCCCCF et les délais dans le financement sont les principaux irritants du programme. Une CRE rapporte les difficultés de gestion de certains partenaires et leur manque de volonté de respecter leurs obligations de reddition de comptes. Une CRE déclare que comme Emploi-Québec ne met pas les sommes dédiées à l'entente dans le pot commun par l'entremise de la CRE, les mandataires doivent donc soumettre des rapports d'une même activité à la fois à la CRE et à Emploi-Québec, ce qui constitue une lourdeur inutile. Une seule CRE ne mentionne pas d'irritant.

Outre le MCCCCF, le SCF et les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, trois des autres partenaires signataires mentionnent la lenteur et la lourdeur du processus de négociation (formulaires et délais de signature) comme principaux irritants du programme. On signale également des difficultés à obtenir l'information concernant des programmes gouvernementaux qui peuvent permettre de mettre en œuvre des actions retenues. Un autre partenaire signataire fait état de l'absence d'intérêt et de présence du MDEIE et de l'ASSS aux rencontres du comité de gestion et de suivi de l'entente. Un partenaire d'une région éloignée signale que l'étendue du territoire amène des difficultés pour la tenue de rencontres entre les partenaires concernés par l'entente. Un autre partenaire signataire ne mentionne aucun irritant, du début à ce jour, lié à l'entente conclue.

Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF, à l'instar de quelques CRE, quatre directions régionales mentionnent les difficultés éprouvées lors de



la reddition de comptes des actions et des engagements financiers demandée aux partenaires. Une direction régionale déclare qu'elle a rencontré des problèmes de communication et un manque de confiance entre des partenaires ainsi qu'un manque de stabilité des ressources humaines engagées. De plus, deux directions régionales ne soulignent que l'utilisation des termes « égalité entre les hommes et les femmes » plutôt que « condition féminine » a suscité de vives réactions et a contribué à retarder les travaux du comité de suivi de l'entente. De plus, l'attitude d'une représentante de la Table régionale de concertation en matière de condition féminine a créé des tensions. Ces directions régionales estiment que les approches traditionnelles de condition féminine ne permettent pas de modifier les attitudes nécessaires pour l'approche d'égalité entre les hommes et les femmes. Une direction régionale mentionne que les relations et le suivi de l'entente avec la CRE ont été difficiles. Quatre directions régionales du MCCCCF ne signalent aucun irritant.

Pour leur part, des personnes de l'unité régionale du SCF ayant répondu à l'enquête considèrent que le délai de signature des ententes a été l'irritant principal du programme. Deux autres personnes mentionnent qu'une différence de vision dans les rôles respectifs des partenaires a été contreproductive. De plus, la reddition de comptes est essentielle dans ces ententes et lorsqu'un partenaire ne veut pas en faire, il est difficile de développer davantage la coopération. On souligne également le manque de collaboration et de concertation entre les organismes du milieu et les ministères signataires de l'entente (une seule rencontre par année) ainsi qu'une attitude déplaisante des organismes du milieu envers les bailleurs de fonds. Deux personnes répondantes de l'unité régionale du SCF estiment que le manque de leadership de la CRE pour établir de meilleures relations entre les groupes et les ministères et assurer un meilleur suivi des projets est un irritant du programme. Trois personnes répondantes du SCF n'ont pas d'irritant à signaler.

Du côté des personnes des directions régionales du MAMROT qui ont répondu à l'enquête, la moitié considèrent que le peu de ressources financières accordées à la



réalisation des ententes constitue l'irritant majeur du programme. Une direction régionale estime que la présence et le rôle du MAMROT, dont sa participation à la concertation et à l'évaluation des projets Égalité, ne sont pas en lien avec le mandat premier de ce ministère. Une autre direction régionale croit que le temps alloué à cette entente est trop bref considérant tous les dossiers à traiter dans la région.

Finalement, pour leur part, la moitié des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine estiment que la lenteur du processus de signature des ententes par les ministères a entraîné un échéancier trop serré pour l'élaboration du contenu et de la forme des actions et des projets de l'entente de même que pour leur mise en œuvre. Cela constitue le principal irritant. Trois tables mentionnent que la lourdeur administrative des ententes et les exigences pointues de reddition de comptes en provenance de la CRE représentent des irritants. Elles signalent également l'existence de rapports inégaux entre les partenaires financiers et les partenaires exécutants. Ainsi, les partenaires apportant une contribution financière à l'entente ont été mieux considérés que les partenaires qui ne peuvent en apporter. Une table déplore son exclusion du comité de suivi de l'entente (comité décisionnel réservé aux partenaires financiers) et par conséquent d'un lieu décisionnel qui échappe à la seule ressource régionale en condition féminine. Deux autres tables soulignent les exigences précises de certains ministères et organismes quant aux actions à mettre en œuvre. De plus, le financement qui doit absolument rentrer dans les critères des programmes de chacun des ministères représente un autre irritant pour deux tables.



**Une stratégie d'intervention gouvernementale réussie, mais une lenteur dans le processus de négociation des ententes.**

**La majorité des partenaires signataires considèrent que l'existence d'une politique gouvernementale, d'un plan d'action, d'un budget rattaché à chacune des régions du Québec, d'actions définies en fonction des réalités régionales et d'une participation soutenue des partenaires sont les principaux facteurs de succès du volet 2 du programme.**

**Les principaux irritants relevés par la majorité des partenaires sont la lourdeur et la lenteur du processus de négociation, dont les délais pour la signature des ententes et le versement des subventions, ainsi que les difficultés rencontrées auprès de certains partenaires quant à la reddition de comptes demandée par le MCCCCF. De plus, les personnes représentant les directions régionales du MAMROT mentionnent le peu de ressources financières accordées pour la mise en œuvre des ententes. Pour leur part, les représentantes des tables ajoutent que la lenteur du processus de négociation a entraîné un échéancier très serré pour l'élaboration du contenu et de la forme des projets ainsi que pour leur mise en œuvre.**

## 6.6 Les opinions sur les retombées du programme

Le Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes a produit des résultats directs en biens et en services donnés par les partenaires des ententes conclues avec le MCCCCF depuis son instauration en 2007-2008. La prochaine section présente les opinions des personnes qui ont répondu au questionnaire électronique sur les retombées du programme, c'est-à-dire sur les conséquences positives ou négatives, prévues ou non, des biens et des services produits par le programme. Les retombées sont soumises à des influences externes aux partenaires des ententes.



### 6.6.1 Les projets régionaux avant les ententes

Plus de la moitié des personnes qui ont répondu à l'enquête, soit 53 %, ne savent pas si leur CRE a réalisé des projets régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avant l'arrivée du programme en 2007-2008. Plus de 30 % des autres personnes répondantes affirment que leur CRE avait réalisé de tels projets, alors que 16 % estiment que ce n'était pas le cas pour leur CRE avant l'arrivée du programme.

En effet, sept personnes répondantes mentionnent que leur CRE respective avait déjà collaboré à une entente en matière en condition féminine et, que de ce fait, elle avait déjà réalisé des projets régionaux avant l'entente triennale de 2007-2010. Elles citent à titre d'exemples : des soirées d'information et de sensibilisation à la politique municipale à l'intention des femmes de la région (Acton Vale, Saint-Marc-sur-Richelieu, Sainte-Catherine; le projet « Kréatik » de la Maison des jeunes de l'Est de Laval; un colloque sur l'entrepreneuriat des femmes; un guichet d'inscription centralisée pour la petite enfance du Regroupement des centres de la petite enfance de Laval; un séminaire sur la détresse psychologique des femmes immigrantes et des communautés culturelles; un colloque *Et les enfants dans tout ça!*; le projet « Lavalloises d'influence »; « Pour une relève féminine au pouvoir »; des projets valorisant les métiers non traditionnels, la création de l'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAN); des formations sur la « Place des femmes dans des lieux de décisions » et enfin, la tenue d'une école d'été Femmes et Démocratie pour le réseau des femmes en politique municipale.

Parmi les personnes répondantes qui estiment que la CRE n'avait pas réalisé de projets régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'une d'elles déplore le fait que bien que dans les plans quinquennaux de la CRE la condition féminine soit un dossier transversal, la condition féminine n'est pas une préoccupation en soi. Une autre personne déclare que lors de la création de la CRE en 2004, le comité condition féminine



a été exclu du conseil d'administration. La CRE n'a pas démontré d'intérêt pour les questions reliées à la condition féminine, sauf lorsque des ressources financières sont arrivées en lien avec la politique d'égalité. Une autre personne mentionne que les relations tendues et conflictuelles avec le réseau des femmes de la région n'avait pas permis la réalisation de projets régionaux avant l'arrivée du programme.

### **6.6.2 Les projets locaux des ententes**

Plus de 60 % des personnes répondantes croient que l'entente conclue grâce au *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes* comprend des projets locaux alors que 31,5 % estiment qu'il n'en est rien.

En effet, les personnes répondantes mentionnent à titre d'exemples les projets locaux suivants :

- la mise en œuvre du salon *Femmes dynamiques* pour les femmes âgées de 50 ans et plus, en partenariat avec l'entente sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, est réalisée principalement sur une base locale, à Varennes. Aussi, le projet pilote « Femmes entrepreneures immigrantes » est aussi une initiative locale qui est expérimentée sur le territoire de la Vallée-du-Richelieu et qui pourra être diffusée plus largement dans les autres MRC après sa réalisation;
- oui, le projet de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) est essentiellement un projet local. L'expérimentation qui y a été faite a de fortes chances d'être répétée dans deux autres secteurs défavorisés de Laval;
- projets de lutte contre la pauvreté qui prennent en compte les besoins différenciés dans la mise en œuvre des solutions, projet d'intégration de l'ADS au niveau local, dans lequel la CRE joue un rôle d'accompagnateur;
- un projet pilote dans une MRC pour les travailleuses à temps partiel involontaire;
- le développement de la connaissance de la réalité des femmes loin du marché du travail dans Charlevoix.



Parmi les personnes répondantes qui estiment que leur entente ne soutient que des projets régionaux, plusieurs mentionnent que les partenaires des ententes sont des partenaires régionaux et que tous les projets doivent avoir un rayonnement régional. L'une d'entre elles déclare que certaines interventions ont toutefois eu une portée locale en matière de diversification des choix professionnels.

### **6.6.3 Les projets les plus significatifs**

Parmi les CRE répondantes, quatre estiment que les projets concernant l'entrepreneuriat féminin sont les plus significatifs. Trois CRE considèrent que les projets axés sur la diversification des choix de carrière des filles et des femmes ainsi que ceux pour assurer leur plus grande présence dans les lieux décisionnels sont les plus importants pour leur région respective. Deux CRE déclarent que l'utilisation de l'ADS au moment de l'établissement du portrait de leur territoire a permis de prendre en compte la réalité et les besoins spécifiques des femmes. Finalement, deux CRE soulignent que tous les projets réalisés par l'entente sont des projets d'importance.

Outre le MCCCCF, le SCF et les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, trois autres partenaires signataires mentionnent que les projets liés à l'intégration des femmes dans des métiers traditionnellement masculins sont significatifs. Un autre partenaire signataire signale que l'adoption d'une politique d'égalité et de parité par la CRE est un projet significatif. Le programme Succès-Relève mis en place par Femmes et Entrepreneuriat en Mauricie pour la relève entrepreneuriale en région a été un succès. Les CLD de la région ont repris la formule et l'offrent maintenant à toute leur clientèle. De plus, les Événements entrepreneuriaux au féminin ont attiré plus de 200 femmes entrepreneures pour chacun des événements, ce qui représente un autre grand succès.



Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF, cinq d'entre elles estiment que les projets visant l'utilisation de l'ADS sont les plus significatifs pour leur région respective. Quatre autres personnes répondantes croient que les projets axés sur le développement de l'entrepreneuriat féminin sont les plus appréciables. Trois directions régionales considèrent que les projets ayant pour objet la diversification des choix de carrière et les métiers non traditionnels pour les filles et les femmes sont les plus significatifs dans leur région respective. Deux autres personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF sont d'avis que les projets liés à l'augmentation du nombre de femmes dans les lieux décisionnels sont les plus notables. Une direction régionale déclare que le Colloque pour contrer la violence faite aux femmes a permis le réseautage et l'émergence de projets visant à améliorer la concertation régionale dans le domaine de la prévention et de l'intervention. Il en va de même pour une direction régionale qui mentionne que le projet de santé mentale des femmes et celui des femmes agricultrices ont été les plus marquants dans leur région respective. Trois directions régionales indiquent qu'il est trop tôt pour déterminer les projets les plus significatifs.

Pour leur part, les personnes répondantes de l'unité régionale du SCF ont des avis partagés sur les projets les plus significatifs des ententes conclues en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'une d'entre elles estime que les projets qui visent l'autonomie économique des femmes ont généralement plus d'impact sur leur qualité de vie. Une autre pense que les projets qui sont planifiés sur plus d'un an et qui ont une certaine ampleur (c'est-à-dire que toutes les actions sont attachées, qu'il ne s'agit pas d'une série de petites actions sans lien et donc sans portée) sont les plus significatifs. Trois personnes répondantes déclarent que tous les projets réalisés par les ententes de leur région respective sont des projets d'importance.

Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MAMROT, plusieurs mentionnent que de nombreux projets ont été réalisés dans divers volets. Toutefois, certains projets ont eu des retombées plus significatives, dont les travaux préparatoires à



la création d'un ORSEF, l'élaboration d'outils et la mise en œuvre d'une campagne promotionnelle en vue des élections municipales de 2009, la mise à jour d'un observatoire de la condition féminine, la conception de nombreux outils en matière de diversification professionnelle et la création de comités régionaux en emploi et en santé. L'une d'entre elles ajoute que la sensibilisation à l'hypersexualisation (production d'un guide qui est maintenant dans d'autres MRC du Québec) est un projet significatif. Une autre personne répondante des directions régionales du MAMROT parle de la promotion de l'entrepreneuriat féminin (organisation d'un colloque régional qui a réuni quelque 200 personnes) ainsi que de la promotion de valeurs égalitaires notamment auprès des immigrants (p. ex. : réalisation d'un DVD en collaboration avec Boucar Diouf) comme des projets significatifs. Une direction régionale déclare que les projets visant l'incitation faite aux femmes à joindre les lieux de décision ainsi que la tenue du Colloque sur le leadership au féminin ont eu un grand succès. Une direction régionale estime que le dossier entrepreneuriat lié aux femmes agricultrices a permis de faire le portrait des femmes agricultrices dans la région de Lanaudière et d'organiser un colloque pour présenter ce portrait et discuter des résultats. Plusieurs recommandations ont été formulées à la suite de ce colloque dont une sur le mentorat des femmes agricultrices. Une direction régionale du MAMROT considère que les projets sont en cours de réalisation et que l'analyse des retombées viendra plus tard.

Finalement, pour leur part, trois des tables régionales de concertation en matière de condition féminine estiment que l'adoption d'une déclaration ou d'une politique d'égalité et de parité par la CRE constitue le projet le plus appréciable. On signale également les projets visant l'augmentation du nombre de femmes dans les lieux décisionnels, notamment lors des élections municipales de 2009, ceux visant le développement de l'entrepreneuriat féminin et la diversification des choix de carrière vers des métiers non traditionnels pour les filles et les femmes comme des projets significatifs. Une seule table ne s'est pas prononcée sur les projets les plus significatifs de l'entente car elle estime



qu'il serait nécessaire de procéder à une analyse plus poussée, ce qui sera fait au cours de l'année 2010-2011.

#### **6.6.4 La volonté de la CRE de renouveler les ententes**

Près de 59 % des personnes ayant répondu à l'enquête croient que leur CRE désirera convenir d'une nouvelle entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec le MCCCCF. Il faut signaler que 38 % des personnes répondantes ne savent pas si leur CRE désire poursuivre son partenariat avec le MCCCCF.

En effet, 10 des 12 CRE répondantes déclarent qu'elles désirent convenir d'une nouvelle entente avec le MCCCCF. Plusieurs raisons sont évoquées :

- il reste des actions importantes à mettre en œuvre et une telle entente constitue une fenêtre d'opportunité importante pour la continuité de l'action;
- La CRE considère que des défis régionaux de taille en matière d'égalité nécessitent à nouveau un investissement. Cela permettra également de consolider et de solidifier les résultats atteints;
- dans la mesure où la CRE désire expérimenter d'autres projets de la RUI dans deux autres secteurs très défavorisés, elle souhaiterait bénéficier du financement du MCCCCF pour réaliser, au niveau local, d'autres projets en matière d'amélioration de la condition féminine, lesquels agiront, à terme, sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
- le réflexe de l'égalité est à peine semé et il faut poursuivre l'information, la diffusion et le soutien des milieux pour intégrer l'égalité dans la vision de la régionalisation. Il faut, pour ce faire, laisser de la latitude à la CRE afin de déployer les outils qu'elle jugera nécessaires à l'atteinte de cet ambitieux objectif, et ce, en tenant compte des orientations de la ministre et des besoins définis par ses milieux, entre autres à l'occasion des Journées régionales de l'égalité (JRE).

Les autres partenaires signataires des ententes pensent que leur CRE respective veut convenir d'une nouvelle entente afin de continuer les actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.



De leur côté, plusieurs personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF mentionnent que leur CRE veut également convenir d'une nouvelle entente, puisque celle-ci contient des projets structurants qu'il est nécessaire de poursuivre. Leur CRE désirerait également réaliser de nouvelles initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Quelques directions régionales déclarent qu'elles sont en train de négocier les prochaines ententes avec leur CRE.

L'une des personnes répondantes de l'unité régionale du SCF précise qu'une nouvelle entente est déjà annoncée et que deux autres CRE ont signifié leur intérêt à convenir d'une nouvelle entente.

L'une des répondantes des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine mentionne que les membres du conseil d'administration de la CRE ont prévu la négociation d'une nouvelle entente avec le MCCCCF en fonction des budgets qui y sont disponibles.

### **6.6.5 La volonté des partenaires autres que la CRE de renouveler l'entente**

Plus de 86 % des personnes répondantes, autres que celles des CRE, désirent s'engager de nouveau dans une entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec leur CRE.

Deux autres partenaires signataires de l'entente croient qu'ils vont s'engager de nouveau dans une entente avec la CRE selon les pistes et les priorités d'action qui auront été retenues. Un autre partenaire signataire signale qu'il a déjà renouvelé sa participation dans une entente qui a été prolongée. Un autre partenaire signataire s'est également engagé avec un plan d'action et un budget renouvelés. Trois des onze autres partenaires



signataires d'une entente ne désirent plus s'investir de nouveau dans une entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec la CRE, mais ils ne donnent pas de justification à ce refus.

Du côté des personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF, trois personnes estiment qu'il est de leur responsabilité de s'engager à nouveau dans une entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec leur CRE respective. La poursuite des actions amorcées et la possibilité de mettre en œuvre de nouveaux projets maintenant que ce partenariat a été mis sur les rails sont les principales raisons évoquées. Les ententes ont des effets structurants dans le milieu régional et les projets valorisant l'égalité sur le territoire sont également mentionnés pour poursuivre la participation des directions régionales du MCCCCF.

La majorité des personnes répondantes de l'unité régionale du SCF estiment que la CRE est le partenaire privilégié pour permettre la régionalisation de la Politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour leur part, les personnes répondantes des directions régionales du MAMROT mentionnent que le dossier de l'égalité entre les hommes et les femmes est nécessaire à l'équilibre de la société. Il reste encore des travaux à faire pour atteindre l'égalité.

Du côté des personnes répondantes des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine, huit d'entre elles estiment qu'elles poursuivront leur engagement auprès de la CRE de leur région respective. L'une précise qu'elle travaille à améliorer les conditions de vie des femmes sous toutes les formes possibles. Une autre entend continuer à promouvoir les besoins et les intérêts des femmes dans une perspective d'égalité. Une autre représentante de groupes de femmes reconnaît la nécessité et la valeur ajoutée d'une entente spécifique pour sa région. Une autre personne répondante des Tables déclare que la présente entente est une avenue extraordinaire pour que le plan



d'action gouvernemental rayonne en région. De nombreux volets n'ont pas encore été touchés et le Réseau des groupes de femmes est tout à fait disposé à poursuivre sa participation dans une autre entente. Finalement, une autre représentante des Tables souligne qu'elle a déjà discuté avec la CRE d'une entente de cinq ans ou de trois ans selon ce que le MCCCCF sera autorisé à signer.

### **6.6.6 Une influence positive sur les élues et élus**

Plus de 71 % des personnes répondantes croient que l'entente conclue grâce au *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes* a eu une influence positive sur l'engagement des élues et élus de leur région à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes contre 10 % qui ne partagent pas cette opinion.

En effet, plusieurs répondantes et répondants estiment que la sensibilisation des élues et élus s'est amorcée avec cette première entente. Elle doit cependant continuer pour voir les engagements réels des élues et élus à plus long terme. Il semble que des efforts spécifiques soient à faire du côté des élus masculins qui démontrent de l'intérêt pour certaines activités mais qui ne s'engagent pas beaucoup dans leur mise en œuvre. Les activités touchant les femmes candidates et élues lors de la campagne électorale municipale de 2009 semblent avoir eu une influence positive sur les élues et élus des CRE.

D'autres partenaires déplorent le manque d'engagement de la part des élus et le fait qu'après un bon démarrage, les relations se soient gâtées par la suite. Pour une autre partenaire, il est trop tôt pour évaluer l'engagement des élus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



### **6.6.7 L'accroissement des responsabilités de la CRE**

De plus, près de 66 % des personnes répondantes croient que leur CRE respective accroîtra ses responsabilités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la suite de l'entente conclue grâce au *Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes*, alors que 12 % des personnes répondantes ne sont pas de cet avis.

Ainsi, 13 partenaires déclarent que les CRE accroîtront leurs responsabilités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, puisqu'elles ont adopté des politiques d'égalité et de parité au sein de leurs instances respectives. Cependant, plusieurs partenaires estiment qu'il faut qu'il y ait une suite aux ententes étant donné que le financement de l'égalité ne peut se faire sans la participation du MCCCCF. La réussite de l'entente tient à sa poursuite. Les trois premières années ont servi à mettre en place un réflexe; il convient maintenant d'en faire des habitudes pour que l'égalité appartienne à tous et à toutes et que la région puisse traiter ce dossier en transversalité, c'est-à-dire dans l'ensemble des projets et des ententes signées par la CRE.

D'autres partenaires de l'entente estiment que la CRE n'a pas la même définition de l'égalité que la Table régionale de concertation en matière de condition féminine. Pour cette dernière, le fait de tenir compte des besoins des femmes n'est pas encore une culture dans les instances officielles régionales. Une CRE dresse un bilan mitigé de l'entente. Une autre avoue qu'elle aurait financé les projets en égalité même sans entente avec le MCCCCF. Finalement, une direction régionale du MCCCCF signale que la CRE soutenait des projets en égalité avant l'entente conclue et qu'elle continuera de le faire, mais avec peut-être moins d'intensité.



### **6.6.8 L'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le plan quinquennal de la CRE**

Parmi les personnes répondantes, 62 % ne savent pas si leur CRE intégrera les orientations gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans son prochain plan quinquennal. Toutefois, 38 % des personnes répondantes estiment que leur CRE le fera.

En effet, 10 des 12 CRE répondantes jugent important d'avoir une vision intégrée des enjeux de l'égalité et des orientations gouvernementales à ce sujet, dans leur plan quinquennal. Cependant, ce ne sont pas toutes les orientations de la politique gouvernementale qui seront retenues. Ce sont surtout celles qui auront fait l'objet d'une concertation avec les divers milieux ainsi que celles exprimées lors des Journées régionales Égalité.



***Des retombées structurantes, une volonté de poursuivre et un accroissement des responsabilités en égalité bien réels.***

***La signature des ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec les 21 CRE a permis la réalisation d'un plus grand nombre de projets régionaux qu'avant 2007-2008, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Les projets jugés les plus significatifs par les partenaires signataires des ententes sont par ordre d'importance :***

- ***les projets liés à l'orientation 2 portant sur l'entrepreneuriat féminin et la diversification des choix de carrière des femmes et des filles;***
- ***les projets liés à l'orientation 6 portant sur l'élaboration d'outils et la tenue de campagnes promotionnelles en vue des élections municipales de 2009;***
- ***les projets qui ont adopté soit une déclaration de principes ou une politique de parité et d'égalité pour leurs instances régionales;***
- ***les projets visant l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes au sein des pratiques institutionnelles régionales et municipales ;***
- ***Selon 60 % des personnes répondantes, il existe une volonté de renouveler les ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. On évoque l'importance de continuer les projets structurants qui ont apporté des résultats significatifs, le fait que le réflexe de l'égalité est à peine semé dans la régionalisation et la possibilité de mettre en œuvre de nouveaux projets, puisque les partenariats sont bien établis;***
- ***Plus des deux tiers des partenaires signataires croient que l'entente conclue en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a eu une influence positive sur les élues et élus de leur région qui sont plus sensibilisés. Plusieurs répondantes et répondants souhaitent pour l'avenir un plus grand engagement de la part des élus masculins. Aussi, près de 66 % des partenaires signataires répondants estiment que leur CRE accroîtra ses responsabilités en matière d'égalité, puisque plusieurs d'entre elles ont adopté des politiques de parité et d'égalité.***



## **6.7 Les priorités d'intervention**

### **6.7.1 Les priorités des CRE**

Quatre CRE n'indiquent pas de projets prioritaires à réaliser. Elles attendent les résultats de la concertation avec les représentants socio-économiques, les instances et les Tables régionales de concertation en matière de condition féminine. Les huit autres CRE répondantes mentionnent les projets suivants :

- la poursuite des projets sur l'entrepreneuriat et la mise en œuvre de projets dans une perspective égalitaire;
- la poursuite des projets pour les femmes éloignées du marché du travail dans Portneuf;
- la publication d'une nouvelle étude sur la place des femmes dans les instances décisionnelles, etc.;
- les modèles égalitaires;
- l'hypersexualisation;
- une entente vraiment orientée sur l'égalité et non uniquement orientée vers la condition féminine;
- la conciliation travail-famille;
- l'éducation afin augmenter le taux de « diplomation » des garçons (combler la différence entre garçons et filles : l'égalité, ça devrait se pratiquer des deux côtés!);
- l'écart économique entre les hommes et les femmes;
- la poursuite et l'intensification de l'action reliée à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes;
- la prévention de l'exploitation sexuelle et la traite des femmes;
- la promotion de l'égalité dans la gouvernance locale et régionale;



- des projets locaux, en lien avec les problèmes relevés dans ces communautés qui agiront sur les conditions et les milieux de vie des femmes.

### **6.7.2 Les priorités des autres partenaires signataires**

Du côté des autres partenaires signataires de l'entente, plusieurs désirent poursuivre, maintenir et consolider l'orientation 2 « Vers l'égalité économique des femmes et des hommes », l'orientation 4 « Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes », et l'orientation 6 « Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles ». De plus, trois autres partenaires signataires priorisent la réalisation d'actions en lien avec l'orientation 3 « Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ». Une autre partenaire signataire parle d'actions spécifiques pour l'éducation et l'intégration des filles immigrantes de deuxième génération.

### **6.7.3 Les priorités des directions régionales du MCCCCF**

Pour leur part, six des personnes répondantes des directions régionales du MCCCCF estiment que les projets liés à l'orientation 2 « Vers l'égalité économique des femmes et des hommes » devraient être priorisés. De plus, cinq d'entre elles mentionnent que les projets de conciliation travail-famille liés à l'orientation 3 devraient également être priorisés. Une direction régionale déclare que l'ADS devrait être étendue à toutes les municipalités de sa région. Une direction régionale souhaite rétablir la situation quant aux dépenses salariales afin que la plus grande partie de l'argent consacré à l'entente puisse aller dans le milieu par le soutien de projets dont le bénéfice reviendrait aux femmes de la région. Des directions régionales du MCCCCF signalent un projet en particulier parmi les suivants :



- des actions visant les personnes âgées;
- un projet concernant l'hypersexualisation des filles; les gangs de rue et leurs liens avec les jeunes filles (activités de sensibilisation);
- favoriser la participation des hommes dans les activités de réseautage;
- soutenir les projets des groupes de femmes envers les femmes défavorisées, immigrantes et monoparentales;
- consolider les projets en santé mentale pour les femmes;
- consolider le projet pour les agricultrices;
- prévoir des projets sur l'aide aux devoirs pour la réussite scolaire.

#### **6.7.4 Les priorités de l'unité régionale du SCF**

Les commentaires des personnes répondantes de l'unité régionale du SCF sont similaires à ceux des directions régionales du MCCCCF en ce qui concerne les projets prioritaires. Plusieurs personnes du SCF considèrent que c'est aux partenaires régionaux de déterminer ensemble les projets prioritaires. Cependant, les enjeux suivants semblent intéressants pour une future entente : la conciliation travail-famille, une image corporelle saine et diversifiée et l'hypersexualisation chez les jeunes. Investir davantage de ressources financières pour sensibiliser l'ensemble de la société à la problématique de l'hypersexualité et adapter l'information en fonction des nouvelles technologies et sensibiliser aussi les garçons sont jugés prioritaires.

D'autres personnes répondantes du SCF estiment qu'il faut prioriser les projets menés avec les Forums jeunesse. Il faut également inclure les jeunes dans toutes les démarches en matière d'égalité (jeunes filles et jeunes hommes) et agir sur la perception des jeunes en matière d'égalité entre les sexes en intervenant en milieu scolaire le plus rapidement possible (à la fin du primaire et au secondaire). D'autres personnes du SCF croient qu'il



faut continuer à mettre en œuvre les projets de l'entente précédente, puisqu'un désir de pérennité des projets a été exprimé par le milieu. Finalement, selon les régions, il serait important de diversifier un peu les nombreuses actions visant la présence des femmes au sein des instances officielles qui se ressemblent et qui profitent déjà d'un financement du programme *À égalité pour décider*. Il faudrait, pour y arriver, non pas empêcher les régions de faire de telles actions, mais plus les inciter à diversifier leurs partenaires.

### **6.7.5 Les priorités des directions régionales du MAMROT**

Du côté des personnes des directions régionales du MAMROT ayant répondu à l'enquête, deux d'entre elles estiment que l'adoption d'une politique d'égalité et de parité à la CRE est prioritaire. Il serait important de poursuivre les actions entreprises pour aller plus loin en lien avec la politique gouvernementale.

Les directions régionales du MAMROT croient que les projets suivants devraient être priorisés :

- mise en œuvre du plan d'action élaboré par le comité emploi au cours de la dernière entente;
- mise en œuvre de diverses actions en matière de santé des femmes et poursuite des efforts de collaboration dans ce volet;
- élaboration et mise en œuvre du projet de cyber mentorat pour les femmes élues;
- analyses particulières des conditions de vie des femmes dans certains volets avec l'aide des données de l'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (OREGAND);
- élaboration d'un guide d'application concrète de l'ADS.
- la problématique de la violence faite aux femmes;
- maintenir le cap dans le but d'atteindre la parité dans les instances officielles;



- développer davantage la conciliation travail-études-famille;
- travailler dans le but d'avoir un ORSEF.

### **6.7.6 Les priorités des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine**

Finalement, six répondantes des Tables régionales de concertation en matière de condition féminine priorisent les projets liés à l'orientation 4 « Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes ». D'autres projets sont jugés prioritaires tels que :

- la poursuite des actions pour augmenter la participation des femmes dans les lieux de pouvoir;
- l'économie des femmes;
- la participation citoyenne;
- la conciliation famille-travail-études;
- les publicités sexistes;
- le maintien du programme de mentorat en politique municipale, des comités femmes et municipalités;
- le maintien des activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en ADS;
- le développement durable plus précisément une norme Jamesienne Égalité contenant équité salariale, politique d'égalité, conciliation vie personnelle-travail et l'écologie.

Une représentante des Tables pense qu'il serait essentiel de faire un plan d'action à la suite d'une analyse des actions déjà réalisées. Selon elle, un projet réfléchi avec une



vision globale et à moyen terme pourrait donner des résultats intéressants. Nous devons penser les projets comme étant liés entre eux et faire participer le plus de partenaires possibles.

***Les priorités d'intervention amènent des nouveautés.***

***La majorité des partenaires signataires considèrent que des projets liés à l'orientation 3 « Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles » sont prioritaires. Ils seront permis lors de la prolongation des ententes jusqu'en 2011.***

***Les dossiers suivants semblent susciter de l'intérêt auprès des partenaires :***

- ***l'éducation et l'intégration des filles immigrantes de deuxième génération;***
- ***l'augmentation du taux de « diplomation » des garçons;***
- ***l'aide aux devoirs pour la réussite scolaire;***
- ***la prévention de l'exploitation sexuelle et la traite des femmes;***
- ***la participation des hommes aux activités de réseautage;***
- ***l'hypersexualisation des jeunes;***
- ***l'inclusion des jeunes par l'intermédiaire des Forums jeunesse dans toutes les démarches en matière d'égalité;***

## **6.8 D'autres commentaires sur le programme**

Plusieurs personnes ayant répondu au questionnaire électronique désirent connaître les résultats du Bilan évaluatif des ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes conclues avec les CRE et leurs partenaires. On veut savoir combien de femmes ont été touchées, combien d'actions et de projets ont été réalisés, quelle en est la nature, etc.



D'autres personnes proposent des solutions pour la suite des ententes :

- une CRE considère qu'il serait plus efficace de rattacher les sommes prévues par le MCCCCF directement aux budgets des CRE avec obligation que ces sommes soient versées à des activités prévues en matière d'égalité. Cela éviterait les pertes de temps administratives et allègerait le travail de chacun;
- une autre CRE souligne la nécessité d'analyser les retombées de l'injection financière du Ministère sur l'ensemble des projets et non seulement sur les projets qui s'adressent précisément aux femmes. Les approches indirectes, par des actions sur l'environnement urbain, le cadre bâti, l'employabilité, etc., contribuent de façon importante à lutter contre la pauvreté chez les femmes et à développer chez elles un sentiment d'appartenance et de fierté à leur communauté, favorisant ainsi leur implication;
- pour une autre CRE, il est essentiel de prendre en considération les variables qui influencent le succès d'une initiative en condition féminine, l'âge, le milieu, la scolarité et de ne pas penser que l'égalité s'atteint en symétrisant les projets;
- une direction régionale du MCCCCF souhaite que la participation des directions régionales soit favorisée et valorisée;
- une direction régionale du MAMROT mentionne qu'afin de réaliser convenablement les projets visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, il y aurait lieu de revoir la répartition budgétaire entre les régions;
- une représentante d'une table régionale de concertation en matière de condition féminine aimerait qu'advenant le renouvellement de l'entente, la réalité géographique soit prise en compte. En effet, dès que la représentante de la table veut se rendre dans une autre municipalité, il y a un minimum de 300 kilomètres à faire, ce qui influe sur les budgets;
- finalement, une autre représentante d'une table régionale de concertation en matière féminine déclare que le Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes a été et demeure une voie exceptionnelle pour que l'égalité rayonne dans toutes les régions du Québec. Il faut la poursuivre afin que toutes les orientations du plan d'action gouvernemental soient mises en œuvre et que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.



## **ANNEXE A : Les 21 Conférences régionales des élus avec lesquelles le MCCCCF a signé une entente dans le cadre du volet 2 du programme**

---

CRE – Abitibi-Témiscamingue  
CRE – Bas-Saint-Laurent  
CRE – Capitale-Nationale  
CRE – Centre-du-Québec  
CRE – Chaudière-Appalaches  
CRE – Côte-Nord  
CRE – Estrie  
CRE – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
CRE – Lanaudière  
CRE – Laurentides  
CRE – Laval  
CRE – Longueuil  
CRE – Mauricie  
CRE – Montérégie Est  
CRE – Montréal  
CRE – Nord-du-Québec – Administration régionale Crie  
CRE – Nord-du-Québec – Administration régionale Kativik  
CRE – Nord-du-Québec – Baie-James  
CRE – Outaouais  
CRE – Saguenay-Lac-Saint-Jean  
CRE – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent



## **ANNEXE B : Les partenaires du programme**

### **1) LES PARTENAIRES DU VOLET 1<sup>23</sup>**

#### **1.1 Les quatre partenaires signataires de l'entente**

Condition féminine Canada (CFC)

École nationale d'administration publique (ENAP)

Groupe femmes, politique et démocratie (GFPD)

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

#### **1.2 Les 37 partenaires concernés**

Alliance des femmes de la francophonie canadienne

Association des femmes de carrière du Québec Métro

Association des femmes diplômées des universités

Association des femmes Inuites du Nunavik - Saturviit

Canal Savoir

Centre des femmes du Haut-Richelieu

Centre D'Main de femmes de Valleyfield

Centre la Jardilec

Collective de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

Comité de condition féminine de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN

Comité des femmes élues de l'Association des Premières Nations du Québec et du Labrador

Comité des jeunes femmes leaders de la CRE - Montréal

Conseil des Montréalaises

Conseil des Nations Atikamekw

Corporation des femmes d'affaires du Saguenay

Corporation des Services universitaires Secteur ouest Côte-Nord

CRE – Côte-Nord

CRE – Montréal

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

Fédération des commissions scolaires du Québec

Fédération québécoise des municipalités

Femmes d'Influence de Lévis

Femmes et politique municipale de l'Estrie

Institut du Nouveau Monde

---

<sup>23</sup> À noter que l'entente conclue entre le MCCCCF et l'ENAP était conditionnelle à la conclusion d'ententes entre l'ENAP et le Groupe Femmes Politique et Démocratie et entre ce dernier et Condition féminine Canada.



Ordre des Comptables Généraux Accrédités du Québec  
Regroupement des femmes de la Côte-Nord  
Regroupement des femmes de la région de Matane  
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf – Québec – Charlevoix)  
Réseau des élues municipales – Montérégie Est  
Réseau des Femmes d'affaires de la région de la Capitale-Nationale  
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches  
Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador  
Société Makivik (Nord-du-Québec)  
Table de concertation de Laval en condition féminine  
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent  
Union des municipalités du Québec  
YWCA de Québec

## 2) LES PARTENAIRES DU VOLET 2<sup>24</sup>

### 2.1 Les 121 partenaires signataires des ententes

*Selon les régions centrales (03-06) – 9 partenaires signataires*

CLD de Québec  
Conseil régional des partenaires du marché du travail (03)  
CRE - Capitale-Nationale  
Direction régionale du MCCCCF (03)  
Direction régionale du MESS (03)  
Direction régionale du MTQ (03)  
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf – Québec – Charlevoix)  
  
CRE - Montréal  
Direction régionale du MAMROT (06)

*Selon les régions périphériques (12-13-14-15-16) – 34 partenaires signataires*

CRE - Chaudière-Appalaches  
Direction régionale du MAMROT (12)  
Direction régionale du MCCCCF (12)  
Direction régionale du MESS (12)  
Forum Jeunesse régional (12)  
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches

---

<sup>24</sup> Il s'agit des données compilées au 29 avril 2009.



CRE - Laval

Direction régionale du MAMROT (13)

Direction régionale du MCCCCF (13-14-15)

Direction régionale du MESS (13)

Ville de Laval

CRE - Lanaudière

Direction régionale du MAMROT (14)

Direction régionale du MAPAQ (06-13-14)

Direction régionale du MCCCCF (13-14-15)

Direction régionale du MELS (13-14-15)

Direction régionale du MESS (14)

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

CRE - Laurentides

Direction régionale d'Emploi Québec (15)

Direction régionale du MCCCCF (13-14-15)

Forum Jeunesse (15)

CRE - Longueuil

Direction régionale du MCCCCF (16)

CLD du Haut-Richelieu

CRE - Montérégie Est

Direction régionale du MCCCCF (16)

Fond IDÉE

P.L.A.C.E. Rive-Sud pour le Réseau montréalais des organismes non traditionnels

Réseau des élues municipales de la région de la Montérégie Est

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

CRE – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

Direction régionale du MAMROT (16)

Direction régionale du MCCCCF (16)

*Selon les régions intermédiaires (04-05-07-17) – 34 partenaires signataires*

Agence de la santé et des services sociaux Mauricie/Centre-du-Québec (04-17)

Centre Le Pont

CRE - Mauricie

Direction régionale d'Emploi Québec (04)

Direction régionale du MAMROT (04)

Direction régionale du MCCCCF (04-17)



Direction régionale du MDEIE (04)  
Femmes et entrepreneuriat en Mauricie  
Femmes et production industrielle  
Forum Jeunesse (04)  
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

CRE - Estrie  
Direction régionale du MAMROT (05)  
Direction régionale du MCCCCF (05)  
Les Pépines

Agence de la santé et des services sociaux (07)  
CRE - Outaouais  
Direction régionale du MAMROT (07)  
Direction régionale du MCCCCF (07)  
Direction régionale du MDEIE (07)

Agence de la santé et des services sociaux Mauricie/Centre-du-Québec  
Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec  
Collective de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec  
Commission scolaire des Bois-Francs  
Commission scolaire des Chênes  
Commission scolaire de la Riveraine  
CRE - Centre-du-Québec  
Direction régionale d'Emploi Québec (17)  
Direction régionale du MAMROT (17)  
Direction régionale du MCCCCF (04-17)  
Direction régionale du MDEIE (17)  
Femmes et production industrielle  
Les mutantes de Drummond Inc.  
Services intégrés pour l'emploi

*Selon les régions éloignées (01-02-08-09-10-11) – 44 partenaires signataires*

Agence de la santé et des services sociaux (01)  
CRE – Bas-Saint-Laurent  
Direction régionale du MAMROT (01)  
Direction régionale du MCCCCF (01)  
Direction régionale du MESS (01)  
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent

Corporation Accès-Travail-Femmes  
CRE – Saguenay–Lac-Saint-Jean



Direction régionale d'Emploi Québec (02)  
Direction régionale du MAMROT (02)  
Direction régionale du MCCCCF (02)  
Regroupement Action Jeunesse  
Réseau Investissement Femmes  
Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean

CRE - Abitibi-Témiscamingue  
Direction régionale d'Emploi Québec (08)  
Direction régionale du MAMROT (08)  
Direction régionale du MCCCCF (08-10)  
Direction régionale du MDEIE (08)

CRE - Côte-Nord  
Direction régionale du MAMROT (09)  
Direction régionale du MCCCCF (09)

Association des femmes Inuit du Nunavik Saturviit  
CLD (10)  
Comité condition féminine Baie-James  
CRE – Nord-du-Québec - Administration régionale Crie  
CRE – Nord-du-Québec - Administration régionale Kativik  
CRE – Nord-du-Québec – Baie-James  
Direction régionale d'Emploi Québec (10)  
Direction régionale du MAMROT (10)  
Direction régionale du MCCCCF (08-10)

Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Commission scolaire des Chic-Chocs  
Commission scolaire des Îles  
Commission scolaire Eastern Shores  
Commission scolaire René-Lévesque  
CRE - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
Direction régionale du MAMROT (11)  
Direction régionale du MCCCCF (11)  
Direction régionale du MELS (01-11)  
Direction régionale du MESS (11)  
Fonds d'investissement et entrepreneuriat régional pour elles  
Groupe Collegia  
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles



## **2.2 Les 321 partenaires concernés**

*Selon les régions centrales (03-06) – 54 partenaires concernés*

Apathy is Boring  
Association des Femmes en Finances du Québec  
Autorité des marchés financiers  
Bureau de la Capitale-Nationale  
Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants Saint-Laurent  
Carrefour de Ressources en interculturel  
Cégep Vanier  
Centre de développement femmes et gouvernance  
Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté  
Centre des femmes de Verdun  
Centre des travailleuses en maison privée  
Centre Étape  
Centre-femmes aux plurielles  
Centre femmes d'aujourd'hui  
Centre international des femmes de Québec  
Centre des femmes Sud asiatiques de Montréal  
Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
CKUT, radio communautaire  
CLD de la MRC de Charlevoix  
CLD de Québec  
Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval (06)  
Commission Femmes de la Ville de Québec  
Concertation Femme  
Conseil des relations interculturelles  
Conseil du statut de la femme (03-06)  
Corporation SAGE  
CSN, comité femmes du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches  
Direction régionale du MAMROT (06)  
Direction régionale du MCCCCF (06)  
Direction régionale du MDEIE (06)  
Direction régionale du MESS (03)  
Femmes et démocratie (06)  
Fondation de l'entrepreneurship  
Forum Jeunesse de la région de la Capitale-Nationale  
Groupe Femmes, Politique et Démocratie  
Institut canadien de recherche sur les femmes  
Institut interculturel de Montréal  
Leadership Montréal de la CRE de Montréal  
Ligue des droits et libertés



Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (06)  
Mères et monde  
MRC Côte-de-Beaupré  
MRC de Portneuf  
Observatoire international sur le racisme et les discriminations  
Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible  
Projet Rights Here!  
Ressources humaines et développement social Canada  
Secrétariat à la condition féminine (03)  
STELLA, l'amie de Maimie  
Université Laval  
Université McGill, Faculté de l'administration  
Y des femmes de Montréal  
YWCA de Québec

*Selon les régions périphériques (12-13-14-15-16) – 111 partenaires concernés*

Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides  
Boulangier, Dolan, Denault, notaires  
CAE de la Rive-Sud  
Carrefour Jeunesse Emploi (12)  
Carrefour Jeunesse Emploi des Chutes-de-la-Chaudière  
Cellule mentorale de Joliette  
Centre de développement femmes et gouvernance  
Centre de femmes Entr'elles de Granby  
Centre de femmes Haut-Richelieu  
Centre des femmes Montcalm  
Centre de formation continue des Patriotes  
Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi  
Centre Femmes de la Chaudière-Appalaches  
Centre Marie-Dupuis  
CLD (12)  
CLD Joliette  
CLD Rouville  
CLEF – Perspectives nouvelles (14)  
Centre d'orientation et de formation pour Femmes en Recherche d'Emploi Inc.  
Comité consultatif régional pour les femmes au travail  
Comité Femme, Égalité et Mouvement (CFEM)  
Comité Femmes et développement régional de la Montérégie Est  
Comité sectoriel de la fabrication métallique  
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles  
Commission scolaire des Affluents



Commission scolaire des Samares  
Condition féminine Canada  
Conseil du statut de la femme (12-14-15-16)  
Coopérative de développement régional Québec-Appalaches  
Déry Toyota  
Desjardins, centre financier aux entreprises (12-16)  
Direction régionale du MAMROT (12-14-15-16)  
Direction régionale du MAPAQ (14)  
Direction régionale du MCCCCF (14-15-16)  
Direction régionale du MDEIE (12-16)  
Direction régionale du MELS (14-15)  
École du Méandre  
École secondaire A. N. Morin  
École secondaire Cap jeunesse  
Emploi-Québec (12-14-15-16)  
Ernst & Young, comptables  
Filaction  
Forum jeunesse des Laurentides  
Forum jeunesse Laval  
Forum jeunesse Montérégie Est  
Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches  
Fédération de l'UPA de Lanaudière  
Lanaudière Économique  
Maison de la famille des maskoutains Orienthèque  
Maison des jeunes de la Rivière-du-Nord  
Options non traditionnelles  
Pôle universitaire des Basses-Laurentides  
Polyvalente Curé-Mercure  
Polyvalente Lavigne  
Polyvalente Saint-Jérôme  
Polyvalente Sainte-Thérèse  
Réseau des élues (12)  
Réseau des femmes d'affaires (12)  
Réseau des femmes des Laurentides  
Réseau des groupes de femmes (12)  
Réseau META  
Ressources entreprises  
Réseau montréalais des organismes non traditionnels  
Secrétariat à la condition féminine (12-16)  
Société d'aide au développement des collectivités (12)  
Syndicat des agricultrices (14)  
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière  
Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis



Ville de Lévis  
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Ville de Sainte-Thérèse  
Vision femmes

Deux mairesses de Lanaudière  
Dix-huit jeunes de troisième, quatrième et cinquième secondaire de la région des Laurentides  
Ex-mairesse de Lanaudière  
Madame Lucille Méthé, députée de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Monsieur Raymond Bachand, député d'Outremont  
Monsieur Pierre Reid, député d'Orford

*Selon les régions intermédiaires (04-05-07-17) – 51 partenaires concernés*

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales  
Cégep de Sherbrooke  
Centre d'intégration au marché de l'emploi (05)  
Centre de la santé et des services sociaux de la Mauricie  
Commissions scolaires (4 dans la région 05)  
Commissions scolaires du territoire (3 dans la région 17)  
Conseil du statut de la femme (04-17)  
Directeur général des élections du Québec (05)  
Direction régionale du MAMROT (04-05-07-17)  
Direction régionale du MCCCCF (04-07-17)  
Direction régionale du MDEIE (04-07-17)  
Direction régionale du MELS (04-05)  
École de politique appliquée  
Emploi Québec (04-05-17)  
Fédération québécoise des municipalités  
Femmes et politique municipale de l'Estrie  
Femmes et production industrielle  
Femmessor Mauricie  
Forum Jeunesse (04-05)  
Groupe Femmes, Politique et Démocratie (05)  
Le Pont  
MRC du Granit  
MRC en Mauricie  
Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes  
Partance  
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale, PÉPINES  
Secrétariat à la condition féminine (05)



SIE (17)

Société de transport de Sherbrooke

TCMFCQ

Université du Québec à Trois-Rivières

Ville de Sherbrooke, service des communications

Madame Bernadette Doyon

*Selon les régions éloignées (01-02-08-09-10-11) – 105 partenaires concernés*

Accès-Travail-Femmes

Archaïk animation

Agence de la santé et des services sociaux (01-08)

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Rimouski

Carrefour Jeunesse Emploi (08-11)

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Centre d'action bénévole de Chicoutimi

Centre d'animation, de formation et d'accompagnement

Centre d'études collégiales à Chibougamau

Centre d'études nordiques

Centre de femmes l'Étincelle

Centre de formation générale des adultes de la Baie-James

Centre des femmes de Forestville

Centre d'intégration au marché de l'emploi (08)

Centre Émersion

Chambre de commerce d'Alma

CLD (08)

CLD (6 dans la région 11)

CLD Lac-Saint-Jean Est

CLE (08)

Comité condition féminine Baie-James

Comité régional d'économie sociale (08)

Commission régionale Femmes (09)

Commission scolaire de la Baie-James

Commission sur la ruralité

Confédération des syndicats nationaux, CSN (08)

Conférence administrative régionale (11)

Conférence régionale des élus en Abitibi-Témiscamingue

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (08-11)

Conseil du statut de la femme (02-08-10-11)

Coopérative de développement régional (08-10)

Corporation de développement de la Société de la Baie-James

Corporation des femmes d'affaires du Saguenay



Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord  
CSSS Rouyn-Noranda  
Directeur général des élections du Québec  
Direction régionale du MAMROT (02-08-10-11)  
Direction régionale du MCCCCF (02-10-11)  
Direction régionale du MDEIE (08-10)  
Direction régionale du MELS (02-11)  
Emploi Québec (01-02-08-10-11)  
FAUENORD (10)  
Fédération des femmes du Québec  
Femmes de métier  
FEMMESSOR Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
Fonds en Entrepreneuriat des Jamesiennes  
Forum Jeunesse de l’Abitibi-Témiscamingue  
FTQ (08)  
Groupe Collégia  
Groupe Femmes, Politique et Démocratie (08-09)  
Jeune chambre de commerce d’Alma  
Maison des femmes de Baie-Comeau  
Maison d’hébergement de la Côte-Nord  
MELA (08)  
OAT (08)  
Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Regroupement Action Jeunesse - 02  
Regroupement des femmes de l’Abitibi-Témiscamingue  
Regroupement des femmes de la Côte-Nord  
Rendez-vous des gens d’affaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec  
Réseau Investissement Femme  
Ruée vers le Nord  
Secrétariat à la condition féminine (08-11)  
Semaine québécoise de la culture entrepreneuriale  
Semaine québécoise de l’orientation  
Société de développement de la Baie-James  
Sociétés d’aide au développement des collectivités (08-10)  
Soutien à l’entrepreneuriat féminin de l’Abitibi-Témiscamingue  
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (08)  
Table des partenaires en condition de vie des femmes (08)  
Table régionale de concertation des aînés  
Université du Québec à Chicoutimi  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
Madame Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure  
Quatre intervenantes en condition féminine (11)



## **ANNEXE C : Les résultats directs du programme**

### **Volet 1 : Le Centre de développement femmes et gouvernance**

#### *Selon le Module 1 : Écoles Femmes et Démocratie*

La tenue de onze Écoles Femmes et Démocratie aux dates et lieux suivants :

Juin 2008 :	Saint-Antoine-de-Tilly
Octobre 2008 :	Saint-Antoine-de-Tilly
Novembre 2008 :	Saint-Antoine-de-Tilly
Janvier 2009 :	Lac-Brome
Février 2009 :	Lac-Brome
Mars 2009 :	Saint-Eustache
Avril 2009 :	Saint-Eustache
Octobre 2009 :	Saint-Antoine-de-Tilly
Novembre 2009 :	Lac-Beauport
Février 2010 :	Saint-Antoine-de-Tilly
Mars 2010 :	Jouvence / Orford.

#### *Selon le Module 2 : Leadership et participation*

La tenue de 35 formations spécialisées sur les thèmes suivants :

Les CA. Y accéder. Y agir  
Parole, on tourne!  
Négocier son pouvoir  
Mieux me connaître, pour mieux gérer mes relations et mes projets  
L'organisation d'une campagne électorale  
Les femmes en politique : des traces et des jalons  
Vision de l'État québécois (évolution, comparaison, enjeux)  
Intégrer la notion de genre dans la gestion d'un projet ou d'une organisation  
Culture politique 101  
Donner et recevoir du feed-back en contexte d'accompagnement ou de mentorat  
Participer à un programme de mentorat en politique pour les femmes  
Gérer la diversité culturelle en contexte public ou communautaire  
Découvrez votre style de leadership! Êtes-vous Tintin, Milou, Haddock...?  
Les pouvoirs de l'humour  
Je planifie mon engagement.



***Selon le Module 3 : Mentorat (dyades et clubs des NEXT)***

La chargée de projet accompagne et assure le suivi des 56 dyades en 2008-2009 et des 44 dyades en 2009-2010.

La création de deux clubs des NEXT : le Club des NEXT politique de Québec et le Club des NEXT C.A. de Montréal.

***Selon le Module 4 : Réseautage***

La tenue de trois activités de réseautage aux dates suivantes :

6 mars 2008 : Table ronde « Les postes d'influence. Y accéder. Y agir »

4 juin 2009 : 5 à 7 de lancement du Club des NEXT

21 novembre 2009 : Colloque « Des traces et des jalons ».

**Volet 2 : Les 21 ententes avec les Conférences régionales des élus**

***Selon les régions centrales (03, 06)***

**Orientation 2 : Vers l'égalité économique des femmes et des hommes**

La réalisation de trois projets dans le programme Ma place au soleil du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Ce programme vise à intégrer de façon durable par la scolarisation, des jeunes mères monoparentales de 35 ans et moins, au marché du travail dans la région de la Capitale-Nationale.

La réalisation du projet « Étincelle » de l'YWCA de Québec dont l'objectif est de créer un réseau de soutien pour accompagner les femmes les plus vulnérables dans leurs démarches de retour au travail ou la poursuite des études.

La réalisation du projet « Trajectoire de femmes aux études » du Centre Étape. Ce projet vise à faire la démonstration qu'une intervention de moyenne durée est nécessaire et efficace pour faire passer des femmes d'un statut de vulnérabilité professionnelle à celui de spécialisation professionnelle avec diplôme.

La réalisation du projet « Soutien pour et par jeunes mères en action » de l'organisme Mères et monde. Ce projet vise à accompagner activement et concrètement l'intégration et le maintien en emploi ou dans le milieu scolaire des jeunes mères.

La réalisation d'une recherche par l'Université Laval sur les femmes de 35 ans et plus dans la région de Charlevoix afin de comprendre les freins à leur participation aux



programmes et mesures d'employabilité offerts par les organismes communautaires et d'employabilité dans cette région.

La mise sur pied du Forum en entrepreneuriat féminin par la CRE de la Capitale-Nationale afin d'élaborer un portrait de l'entrepreneuriat féminin, les besoins et les attentes des entrepreneures de la région.

La tenue d'un colloque sur l'entrepreneuriat féminin organisé par le CLD de Québec.

La création d'un ORSEF par la CRE de la Capitale-Nationale afin de se doter régionalement d'un fonds dédié à l'entrepreneuriat féminin et ainsi bénéficier des subventions nécessaires à son fonctionnement et à sa capitalisation.

La réalisation d'un guide d'intervention comme outil de référence produit par le CLD de Québec à l'intention des entrepreneures.

La réalisation d'une recherche par l'Université Laval sur les entreprises possédées et dirigées par des femmes dans la région de la Capitale-Nationale. Les femmes entrepreneures participant à des activités de réseautage et les jeunes femmes entrepreneures sont les deux sous-groupes qui font l'objet d'une analyse.

L'ajout de deux questions à l'enquête annuelle effectuée par la Direction régionale de la Capitale-Nationale d'Emploi-Québec et la CRE de la Capitale-Nationale afin de connaître la proportion de femmes détenant des parts de propriété et participant à la gestion des entreprises de cinq employés et plus dans la ville de Québec.

La conception et la réalisation d'une enquête auprès des femmes immigrantes vivant en HLM dans Saint-Laurent pour favoriser leur intégration sociale et briser leur isolement (questionnaire et groupes de discussion). La production d'un bilan des besoins et des intérêts exprimés par ces femmes.

### **Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles**

L'YWCA de Québec a créé et animé une banque régionale de candidates constituée de femmes intéressées à siéger à différentes instances officielles. Publiques et privées, ces instances sont des lieux de pouvoir et elles font référence à des postes électifs ou non. Sont inclus dans cette définition les conseils d'administration d'organisations publiques et privées, les comités consultatifs, les conseils de ville et les différents paliers de gouvernement.



La YWCA a aussi créé le Répertoire décisionn'elles au printemps 2008. Il est accessible aux femmes prêtes à siéger au sein d'instances depuis le début d'avril 2008 et il est ouvert aux organisations depuis le 23 mai 2008.

La réalisation de trois études de cas sur l'état de la place faite aux femmes dans les postes cadres et parmi les membres du conseil d'administration du CHUQ, de la Ville de Québec et de l'Industrielle Alliance afin de déterminer les facteurs favorisant la pleine participation des femmes aux instances décisionnelles dans les organisations.

Le Réseau Femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale (RGFCN) a soutenu les élues municipales afin qu'elles puissent exercer pleinement leur rôle, échanger entre elles et avec celles qui sont intéressées par la politique municipale.

L'élaboration et l'adoption d'une politique d'égalité et de parité par la CRE et la promotion de celle-ci auprès des différents partenaires régionaux. Les personnes visées par la Politique sont celles qui siègent au sein des instances décisionnelles et de concertation de la CRE ainsi que le personnel.

Le Réseau Femmes et politique municipale a organisé le colloque « Les femmes en politique municipale, la passion au service des gens! » qui a réuni une cinquantaine de personnes dont une trentaine de femmes élues ou intéressées par la politique municipale.

Une banque d'une cinquantaine de candidates dont dix femmes immigrantes, susceptibles de siéger au sein de conseils d'administration des sociétés publiques, des sociétés municipales et paramunicipales et de celles ayant des représentants désignés par la Ville de Montréal, a été constituée. De plus, seize jeunes femmes immigrantes leaders souhaitant intégrer des lieux décisionnels ont été désignées. Elles ont participé à deux rencontres afin de vérifier leur intérêt à former un réseau leur donnant accès à des renseignements pertinents, leur permettant d'accéder à une formation et en les accompagnant afin qu'elles disposent des outils nécessaires pour occuper ces postes.

La Y des femmes de Montréal a conçu un programme composé de douze ateliers et d'un stage à l'intention des femmes d'origines diverses afin qu'elles intègrent des postes décisionnels.

### *Selon les régions périphériques (12, 13, 14, 15, 16)*

#### **Orientation 1 : Modèles et comportements égalitaires**

Une pièce de théâtre, de style forum, favorisant une socialisation non stéréotypée des jeunes de 14 à 17 ans de la région des Laurentides.



Le lancement du projet « Radio mixte » pour les jeunes du secondaire des Laurentides.

La réalisation du projet « Stéréotypes » chez les jeunes femmes de 3<sup>e</sup> secondaire de l'agglomération de Longueuil visant à élargir leurs perspectives d'emploi par la diversification de leurs choix professionnels.

## **Orientation 2 : Vers l'égalité économique des femmes et des hommes**

L'organisation et la tenue d'une campagne de promotion et de sensibilisation auprès des femmes de la Chaudière-Appalaches sur les possibilités qu'offrent les métiers d'avenir et les métiers non traditionnels pour l'atteinte de leur autonomie économique.

La production de modèles de femmes œuvrant dans des métiers non traditionnels pour chaque MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis. L'achat d'encarts promotionnels dans deux revues spécialisées pour les gens d'affaires de la région.

La réalisation d'un rapport de recherche-action produit par la firme ORION sur les femmes sans soutien public du revenu afin de connaître leurs besoins relatifs à leur intégration au marché du travail.

L'organisation et la tenue du colloque sur l'entrepreneuriat féminin dans la Chaudière-Appalaches le 22 novembre 2008.

La production d'une publicité dans les agendas scolaires des commissions scolaires en septembre 2009. La création d'un site Web à l'intention des jeunes filles pour les informer sur les choix de carrière dans les métiers d'avenir. La production d'un signet pour les femmes de 18 ans et plus. La réalisation de deux chroniques parue le 25 mars et le 27 mai 2009 sur les métiers présentant de bonnes perspectives pour les femmes et les filles dont la formation est disponible en région et dont la demande est croissante, ainsi que sur le portrait d'une femme ayant choisi un métier non traditionnel doté de bonnes perspectives d'emploi dans Lanaudière.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'entrepreneuriat pour les femmes agricultrices de Lanaudière : un plan d'action détaillé, une enquête a été réalisée auprès de 1 591 entreprises agricoles de la région.

La production de 2 000 carnets d'adresses sur les services offerts aux femmes inscrites ou intéressées à acquérir une formation liée à un métier traditionnellement masculin dans les Laurentides.



La création et la mise en ligne d'un site Web intitulé « Les Audacieuses » en novembre 2008 ainsi qu'un concours pour y susciter l'adhésion de membres. L'envoi de deux infolettres le 8 juin 2009 et en février 2010.

La production d'un cédérom en deux versions (organismes en employabilité et écoles secondaires) sur l'influence du rapport à l'argent dans les choix professionnels, l'influence des stéréotypes et l'influence de la conception de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Laurentides. La production d'un agenda 2010 intitulé « Pour entreprises audacieuses seulement » qui comprend douze thèmes liés à douze activités pour initier son entreprise à l'embauche des femmes dans les secteurs traditionnellement masculins.

L'établissement de deux ententes avec des ressources professionnelles diversifiées permettant de soutenir l'entrepreneuriat féminin en Montérégie Est.

L'organisation et la tenue d'un colloque sur la place des femmes dans le développement économique local au cours duquel un gala a récompensé douze lauréates liées à des métiers non traditionnels. Un calendrier et des maquettes à l'image des lauréates ont été produits comme outils de promotion en Montérégie Est. Les médias régionaux ont participé au point de presse tenu à cette occasion. Les outils de promotion ont été distribués auprès des 400 entreprises manufacturières de la transformation métallique œuvrant en Montérégie.

Deux bourses de 1 000 \$ chacune sont offertes à des lauréates du concours *Chapeau, les filles!*, tenu à Candiac, en Montérégie, par la CRE de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

La CRE de Longueuil a collaboré au concours *Chapeau, les filles!* en accordant 1 000 \$ en bourses à des jeunes filles du territoire de l'Agglomération de Longueuil qui exercent des métiers non traditionnels.

#### **Orientation 4 : Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes**

La recension des ouvrages sur la santé mentale des femmes pour la réalisation d'une bibliographie commentée.

Un volet important du bulletin *Santé-vous concernées!* a été consacré à la santé mentale.

La collecte des données sur la santé mentale des femmes des Laurentides et une synthèse de ces résultats.

La réalisation de trois documents vidéo sur la santé mentale des femmes.



L'organisation d'une conférence de presse ainsi que la tenue d'un colloque intersectoriel sur la santé mentale des femmes.

L'application d'actions écoresponsables à toutes les étapes de la réalisation du colloque intersectoriel sur la santé mentale des femmes.

### **Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles**

La production et l'adoption le 7 mai 2009 par la CRE d'une déclaration de principes qui vise à favoriser l'implication des femmes et l'atteinte de la parité au sein de leurs instances décisionnelles dans la région de la Chaudière-Appalaches. Un communiqué de presse a été envoyé aux médias par la CRE. La déclaration a été diffusée aux organismes locaux et régionaux lors de la Journée régionale Égalité ainsi qu'à ceux qui n'ont pu y assister. Une version électronique est disponible dans la section du site Web de l'entente.

L'adoption d'une politique d'égalité et de parité le 7 mai 2009 par la CRE de la Chaudière-Appalaches. Une version électronique est disponible dans la section du site Web de l'entente. Le modèle de notre politique a été repris par la Société de développement économique de la région de Thetford Mines.

La tenue de quatre kiosques dans quatre cégeps et au campus de l'UQAR à Lévis afin de sensibiliser la clientèle étudiante à l'importance de sa participation au sein des lieux de décision de la région de la Chaudière-Appalaches. La tenue de dix activités de sensibilisation dans les mêmes établissements d'enseignement au cours desquelles le guide *Prend ta place* du Forum jeunesse régional, un stylo et un dépliant ont été distribués.

Une campagne de promotion visant une plus grande participation citoyenne des jeunes et des femmes a été réalisée auprès des quatre cégeps et de l'UQAR, les écoles secondaires, les bibliothèques, les maisons de jeunes et autres organismes ciblés de la région de la Chaudière-Appalaches.

Des activités de formation et de réseautage à l'intention des jeunes femmes ont été tenues dans plusieurs MRC et à la Ville de Lévis : « Je planifie mon engagement », « Communiquer pour convaincre » et la pièce de théâtre *Le grand saut*.

Un comité de travail a élaboré une politique d'égalité et de parité à la CRE de Lanaudière et un plan d'action détaillé qui ont été approuvés le 18 septembre 2008. Deux soirées d'information sous le thème *Pourquoi pas vous?* ont été tenues à Terrebonne et Joliette. Pour ces activités, une stratégie de publicité et de communication avait été élaborée : encarts publicitaires destinés aux femmes publiés dans cinq journaux locaux, des capsules



de 30 secondes sur les ondes locales de M103,5 et CFNJ, et deux entrevues, des communiqués de presse envoyés à une douzaine d'organismes locaux et régionaux. La formation « Communication et leadership dans l'exercice du pouvoir au sein d'instances décisionnelles » d'une durée de deux jours a été offerte par la Table de concertation de Laval en condition féminine. Le contenu de cette formation a été adapté à l'historique, aux statistiques et à la réalité de la région de Lanaudière. Elle s'est tenu les 9 et 16 mai 2009. Deux déjeuners-conférences sur le thème *Moi... Candidate* ont eu lieu les 19 et 23 avril 2009 à Saint-Ligori et Repentigny. Le bulletin électronique a été envoyé aux conseillères municipales, mairesses, ex-élues et aspirantes candidates à trois reprises. Une tournée de quatre MRC de la région a été réalisée afin de joindre les élues de la région.

Le projet « Vivez dans l'action! » a été lancé le 22 janvier 2009 dans la région des Laurentides. Un agenda-guide pour la relève municipale a été conçu et imprimé à 350 exemplaires ainsi que des outils promotionnels (affiche et tract) et une page Web [www.politiquemunicipale.com](http://www.politiquemunicipale.com). Cet agenda-guide vise à orienter les candidates dans leur démarche de réflexion et de mise en candidature. Il présente un portrait de la région des Laurentides et aborde certains aspects du système démocratique. Une activité de réseautage a été tenue pour connaître les besoins de soutien et évaluer l'intérêt de la mise sur pied d'un réseau des femmes élues de la région des Laurentides.

La CRE de Longueuil a élaboré et mis en œuvre un plan d'action 2008-2010 reflétant les enjeux prioritaires définis par le milieu réuni lors d'un colloque organisé par le Comité Femme, Égalité et Mouvement (CFEM) en mars 2009. Le 11 mai 2009, la CRE de Longueuil dévoilait le portrait « Femme » du territoire de l'agglomération de Longueuil et la constitution officielle du CFEM, au titre d'instance consultative en matière d'égalité. La CRE de Longueuil et le CFEM ont participé à l'événement « Femmes à l'avant-scène » organisé par la Chambre de commerce de la Rive-Sud au cours de laquelle fut présentée l'entente conclue avec le MCCCCF en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. En février 2010, la CRE a réuni ses partenaires afin d'échanger sur le portrait « Femme » du territoire à l'occasion de la Journée régionale Égalité. La formation ENAP femmes et gouvernance : négocier son pouvoir avec influence. Une journée de formation offerte aux femmes de l'agglomération de Longueuil. Le colloque était sous forme de consensus-action avec boîtiers de vote électronique pour les participantes. Invitées : organismes femmes du territoire, différents milieux (emploi, éducation, affaires, économie, services, défense de droits, santé, ministère, municipalités et élues). Objectifs : prioriser et préciser les enjeux définis lors des deux premiers déjeuners-rencontres, dégager des pistes d'action pour le prochain plan d'action de la CRE et du CFEM, positionner la démarche de la CRE et les intégrer dans le processus consultatif pour la rédaction finale du portrait. Contenu : présentation de la démarche et du portrait statistique. Présentation des enjeux définis lors des deux déjeuners-rencontres et les constats qui s'en dégagent. Un plan stratégique a été élaboré selon les commentaires et les pistes d'action déterminées.



Le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est a organisé deux colloques, soit le 8<sup>e</sup> Colloque sous le thème de la politique municipale et le développement durable et le 9<sup>e</sup> Colloque sous le thème des partenaires stratégiques.

### **Instrument de la gouvernance : ADS**

Le cadre de la Politique régionale d'égalité est adopté par le Comité Femmes et développement régional de la Montérégie Est.

Le portrait des femmes de la Montérégie Est est réalisé et lancé le 18 décembre 2009.

La CRE de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent adopte un outil en ADS le 22 mai 2009. Huit coordonnateurs des commissions de la CRE sont sensibilisés à l'ADS. La commission Développement social, égalité et cohésion applique l'ADS pour l'évaluation de sept projets, dont cinq sont recommandés, puisqu'ils tenaient compte de l'ADS.

### **D'autres objectifs (gestion de l'entente)**

Le développement d'un site Web faisant la promotion de chacun des volets de l'entente spécifique dans Lanaudière a été mise en ligne en juin 2009. Sa mise à jour est faite régulièrement.

L'intégration du volet Femmes et développement régional au plan de communication de la CRE de la Montérégie Est ainsi que la promotion des activités du comité avec un logo et une brochure. La création d'un site Web ainsi que d'un document d'animation en français et en anglais.

### ***Selon les régions intermédiaires (04, 05, 07, 17)***

#### **Orientation 2 : Vers l'égalité économique des femmes et des hommes**

Une formation de trois jours à deux reprises sur les besoins spécifiques des femmes entrepreneures est donnée en avril, mai, juin puis en septembre, octobre et novembre 2008. La tenue d'une formation composée de sept modules sur la relève féminine des entreprises. La tenue de trois formations d'une journée en février 2010 en Mauricie.

Deux journées d'ateliers et de conférences portant sur les plus grands enjeux de l'entrepreneuriat féminin et la reconnaissance en affaires ont été tenues en janvier 2009 en Mauricie.



La production des données sexuées en lien avec la diversification professionnelle transmis par les partenaires à l'emploi, à la formation et au développement régional de la Mauricie.

La mise en place d'un partenariat efficace et durable entre le milieu de la formation professionnelle et technique, le Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME) et Emploi-Québec en Estrie. L'établissement du modèle de partenariat avec chacun des centres de formation professionnelle (CFP) de la région ainsi que la détermination des actions prioritaires et de leurs indicateurs de résultats.

Le développement d'un modèle de suivi en stage et en emploi sous forme de guide pour le personnel enseignant, les étudiantes et les employeurs. Le CIME a jumelé les besoins des entreprises aux profils des étudiantes dans des métiers non traditionnels.

La planification et la réalisation du projet « La relève au féminin dans les métiers d'avenir » : sollicitation de 62 employeurs, distribution d'outils de sensibilisation, élaboration d'un formulaire de consentement pour faciliter la prise de contact avec les finissantes des programmes ciblés non traditionnels, conférence midi sur la diversification professionnelles des femmes, etc.

L'envoi de lettres de recommandation à tous les partenaires du projet « Support et développement de l'entrepreneuriat féminin 2009-2011 » par la CRE de l'Outaouais.

L'organisation de six formations : L'approche clientEs avec la méthode Regain; Vos outils promotionnels sont-ils adéquats? Notions de base pour la création et la gestion de mon site Web; La gestion du changement; Surmonter le négativisme en période de crise.

L'organisation et la tenue de deux soupers-conférences sur l'« Estime de soi en affaires » et « Comment rendre le stress productif? » ont eu lieu dans le Centre-du-Québec. La tenue d'un déjeuner-conférence sur le e-marketing et le leadership.

L'organisation et la tenue du concours « Gagnez votre entreprise ». L'organisation d'une formation « À la conquête du client...Par vos habiletés et attitudes relationnelles gagnantes!!! », le 5 novembre 2009. La production et la présentation de vidéos organisationnelles pour faire connaître les entreprises finalistes le 6 novembre 2009 à Nicolet.

La production d'une série de dix émissions à la télévision communautaire (TVCBF) mettant en lumière l'entrepreneuriat féminin.

La diffusion de huit bulletins *ChefFe de file*.



La production d'un jeu à l'intention des groupes scolaires de l'enseignement secondaire sur l'entrepreneuriat féminin.

#### **Orientation 4 : Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes**

La présentation d'un mémoire à l'Agence de la santé et des services sociaux afin de signifier le manque d'actions en lien avec le dossier Santé et bien-être des femmes.

La ventilation des données recueillies auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux selon les sexes.

La présentation d'une conférence publique sur les changements climatiques, le 4 février 2009.

La signature d'un contrat avec le Bureau de la valorisation de la recherche de l'UQTR pour obtenir les services d'une auxiliaire de recherche à l'été et à l'automne 2010.

#### **Orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie**

La clarification du rôle et des responsabilités du comité-conseil scientifique pour la réalisation du colloque régional « Concerter les actions en violence conjugale, une course à relais ».

La définition des objectifs, de l'échéancier et du budget de l'enquête préliminaire « Enquête préliminaire Violence conjugale » dans la région de l'Outaouais.

La réalisation du devis de cette enquête par des personnes de l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de l'Outaouais. Le dépôt du projet aux membres du conseil d'administration de la CRE de l'Outaouais en décembre 2009.

#### **Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles**

L'ajout d'une section Actualités, d'une galerie de photos et d'une section pour le réseau des élues municipales, Mauriciennes d'influence et les élues municipales, a été fait dans le site Web mis à jour mensuellement. Plusieurs formations ont été offertes : Culture politique 101, Conciliation travail-famille, Pour persuader, il faut communiquer, L'importance de la communication dans le leadership. Des agendas-guides ont été produits (500) à l'intention des femmes pour les élections municipales de 2009. Un



colloque régional portant sur la démocratie municipale a été tenu le 25 avril 2009. La promotion de la banque de candidatures (74) s'est poursuivie. Plusieurs candidates ont été désignées, dont l'une au conseil d'administration du Cégep de Trois-Rivières. Des lettres de félicitations (45) ont été envoyées aux femmes ayant accédé à des postes décisionnels. Une candidature d'une Mauricienne d'influence a été déposée à deux concours : Prix Hommage Bénévolat Québec (lauréate régionale) et Femmes de mérite de la Y des femmes de Québec (finaliste). Une tournée des MRC et de la Table des préfets s'est réalisée en collaboration avec le MAMROT et le Forum jeunesse Mauricie. Du soutien a été accordé aux femmes autochtones de Weymotaci. Un déjeuner-conférence tenu le 4 décembre 2009 a traité des conditions de vie des femmes en Mauricie. Avant les élections municipales de novembre 2009, une campagne de publicité d'une durée de quatre semaines a été réalisée sur le thème « Quand elles font le saut en politique, à nous de les soutenir! » en Mauricie. La publication et la diffusion de huit bulletins d'information complètent les résultats en Mauricie.

Un document de sensibilisation et d'accompagnement *La représentation paritaire, évidemment!* a été produit dans la région de l'Estrie. Quelque 32 leaders ont accepté de s'engager à mettre en place des mesures de parité en Estrie. L'organisation de trois rencontres d'échanges et de soutien avec les signataires du *Manifeste sur la parité dans la gouvernance en Estrie* afin de répondre à leurs besoins dans leur démarche réciproque. L'accompagnement de onze organisations dans la mise en place d'une mesure structurante visant la parité. Trois activités médiatiques de mise en valeur des actions posées par les signataires ont été réalisées.

La mise à jour du document *Dans tous les cantons, un portrait des élues municipales de l'Estrie* publié à 2 000 exemplaires qui sert à la Caravane municipale. Douze articles parus dans les publications locales et dans *La Tribune* en plus du nombre de visites croissant dans le site Web.

La tournée de la Caravane municipale dans les MRC de la région de l'Estrie en vue des élections municipales de 2009. Plusieurs outils de communication ont été produits : un petit prospectus, une affiche, un autocollant, une bannière, une pochette de présentation, un autobus à l'effigie de la campagne promotionnelle et un site Web *Élections municipales Estrie*. Lors de cette tournée, une base de données a été créée sur les personnes-ressources, les élues, les intervenantes et intervenants municipaux et les futures candidates. Cette base de données est mise à jour annuellement. Dix-sept activités de sensibilisation et de promotion ainsi que quatorze rencontres avec des personnes intervenant sur le plan local ont été réalisées. La production et la présentation de *L'Histoire de Marie-Andrée* qui relate le parcours d'une jeune femme qui se présente en politique municipale tout en décrivant les obstacles, les embûches et les irritants empêchant les femmes de participer activement à la vie municipale.



La réalisation d'une recherche sur les modes de fonctionnement de la politique municipale à la participation des femmes en Europe, aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Un questionnaire a également été distribué aux personnes intervenant dans le milieu municipal pour recueillir leurs suggestions de mesures concrètes.

Le site Web de l'entente propose une offre de formations, de conférences et d'activités ludiques sur la politique municipale en Estrie : « Stratégies de communication », « L'Agir politique, mythes et réalités », « 1, 2, 3, go! J'y vais! », *Les femmes et les lieux de pouvoir*. De plus un mini-quiz a été réalisé et distribué aux personnes présentes à cette dernière conférence.

L'élaboration d'une stratégie régionale concernant la participation des femmes aux élections municipales de 2009 visant l'augmentation du nombre de candidates à titre de conseillères municipales et de mairesses dans l'Outaouais. Le projet « Femmes et politique municipale : Élection 2009, je suis candidate! » a été réalisé par l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales, AGIR. Un colloque régional « Femmes et politique municipale – Ensemble pour avancer » s'est déroulé le 23 janvier 2010.

La diffusion de 81 trousse « Pour vos instances décisionNELLES, pensez à ELLES » aux municipalités de la région du Centre-du-Québec en mars 2007.

### **Instrument de la gouvernance : ADS**

Une recherche documentaire complétée et une ébauche de politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes en Mauricie sont réalisées. Une lettre d'intention à ce sujet a été adressée à la CRE. Cette action est inscrite au Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie, 2010-2015.

L'élaboration et l'envoi d'un mémoire à l'Agence de la santé et des services sociaux Mauricie–Centre-du-Québec pour demander la ventilation des données selon les sexes lors de la mise en œuvre du Plan d'action régional en santé publique.

L'envoi d'une demande à Emploi-Québec afin qu'il ventile les données selon les sexes dans son bulletin *Flash IMT*. La collecte et l'analyse des données sexuées d'Emploi-Québec sur les profils socio sanitaires des MRC des Chenaux et de La Tuque.

La mobilisation des membres de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie lors de la consultation sur le transport collectif réalisée par la CRE.



L'envoi d'une lettre de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie demandant à participer aux travaux du Consortium en développement social de la Mauricie.

### **D'autres objectifs (gestion de l'entente)**

Un rapport de reddition de comptes incluant la coordination de l'ensemble de l'entente avec la CRE du Centre-du-Québec.

*Selon les régions éloignées (01, 02, 08, 09, 10, 11)*

### **Orientation 1 : Modèles et comportements égalitaires**

Nouvelle édition du guide sur l'hypersexualisation distribué à 20 000 exemplaires dans divers milieux sur l'ensemble du territoire bas-laurentien.

Distribution de 5 000 exemplaires du guide sur l'hypersexualisation aux Agences de la santé et des services sociaux et aux CALACS des autres régions administratives du Québec.

Un atelier de formation « Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation ».

### **Orientation 2 : Vers l'égalité économique des femmes et des hommes**

La production du document intitulé *Le maintien en emploi des femmes occupant un métier majoritairement masculin* et d'une enquête sur l'ensemble du territoire bas-laurentien. La diffusion des données de l'enquête a été réalisée lors de la Journée régionale Égalité le 9 décembre 2009.

La mise à jour du Portrait statistique de la situation des femmes et de l'emploi au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La tenue du concours « Femmes d'inspiration » et du gala le 7 novembre 2008.

La création d'une cellule de mentorat dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Un article et une publicité parus dans le cahier spécial du *Quotidien sur l'éducation*.

La distribution de nouveaux *post-it* au Carrefour jeunesse-emploi Lac-Saint-Jean Est, au Centre de femmes aux Quatre-temps d'Alma, au Centre de formation professionnelle d'Alma, à celui de Jonquière et aux deux centres de formation professionnelle de Chicoutimi.



La conception de sept publicités axées sur les services d'Accès-Travail-Femmes et sur la promotion des choix scolaires et professionnels adressées aux jeunes filles déjà présentes dans les Centres de formation professionnelle (CFP), aux conseillères d'orientation, aux professeurs et aux élèves des polyvalentes visées par les CFP.

La tenue d'un kiosque d'une durée de trois jours afin de donner de l'information sur les métiers non traditionnels et les services offerts par Accès-Travail-Femmes. La tenue d'une conférence portant sur les métiers non traditionnels et les services offerts par Accès-Travail-Femmes.

La tenue d'un kiosque d'information au salon de l'Association des enseignants des métiers de la construction du Québec à l'intention des étudiantes et étudiants du Centre de formation professionnelle de Jonquière. La réalisation d'une conférence afin de proposer au personnel enseignant une nouvelle approche avec les jeunes filles inscrites à leurs divers programmes de formation.

La tenue d'un kiosque pour l'événement « Foire des professions » offert à la clientèle scolaire du Cégep de Jonquière.

L'animation de l'atelier « Métiers d'avant-garde pour femmes audacieuses » à l'intention des jeunes étudiantes de toutes les polyvalentes de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay qui désirent s'informer sur les neuf programmes techniques non traditionnels offerts au Cégep de Chicoutimi.

L'organisation de huit dîners afin de favoriser les échanges et la participation des étudiantes au concours *Chapeau, les filles!*, au CFP Jonquière, au CFEM et au Cégep de Saint-Félicien.

La tenue d'une table ronde sur les métiers non traditionnels avec des experts issus de divers organismes du milieu et des jeunes filles aux études ou sur le marché du travail dans des domaines non traditionnels.

Une recherche auprès des entreprises susceptibles de participer au projet pilote sur l'accompagnement des entreprises dans l'implantation d'une politique visant l'intégration et le maintien des femmes dans les entreprises a été réalisé en Abitibi-Témiscamingue. Les stratégies et les outils développés ont été validés auprès des trois entreprises intéressées.

Un « 5 à 7 » a été organisé le 20 novembre 2008 à l'occasion de la venue du CIAFT en région avec des étudiantes et des travailleuses œuvrant dans un domaine non traditionnel pour échanger sur les obstacles et les défis rencontrés.



Une recension des besoins en formation auprès des entrepreneures a été réalisée. Plusieurs outils ont été créés et adaptés pour répondre à leurs besoins. Un inventaire des moyens et des stratégies de promotion des emplois traditionnellement masculins auprès des femmes a débuté.

La réalisation du projet « Carrière en main » qui a tenu des séances d'information, élaboré des plans d'action individuels et permis la participation de jeunes filles à des stages dans un milieu non travail non traditionnel sur la Côte-Nord.

La création d'un outil de formation nommé « La rose des vents » qui vise à animer une réflexion pour guider les femmes dans l'appropriation du pouvoir sur leur vie, contre l'exclusion sociale et développer l'estime de soi.

La réalisation de la phase 1 du projet « Emploi en main » par les membres du Comité de travail sur l'égalité économique qui vise à sensibiliser les entreprises de la Côte-Nord au bassin potentiel de main-d'œuvre féminine et à développer un bottin donnant des exemples de réussite d'insertion des femmes en entreprise.

La mise en place d'un fonds d'entrepreneuriat féminin du Nord-du-Québec afin de favoriser l'autonomie financière des femmes.

Le développement d'une nouvelle catégorie « Entrepreneuriat féminin » au Concours québécois en entrepreneuriat de la région du Nord-du-Québec.

L'identification de quatre modèles de réussite féminine en entrepreneuriat. La diffusion des modèles sur le site Web du Comité de condition féminine de la Baie-James et les médias régionaux.

L'organisation d'une tournée régionale des écoles secondaires et du cégep avec des femmes modèles et des employeurs afin de les sensibiliser à l'insertion des filles dans les métiers traditionnellement masculins en Jamésie.

La recherche documentaire pour l'élaboration d'une formation destinée aux femmes entrepreneures et promotrices de projets en Jamésie.

La réalisation d'un sondage auprès des participantes à la Semaine des femmes d'affaires pour connaître leurs besoins de formation concernant la gestion du temps personnel et la gestion du stress. L'organisation d'un séminaire avec Emploi-Québec sur la gestion du temps donné par la firme spécialisées Formation Qualitemps Inc.

La diffusion de vingt messages radio à Chibougamau-Chapais pour souligner le travail des femmes entrepreneures.



La recherche documentaire et l'élaboration d'un outil d'animation et d'intervention destiné aux personnes intervenant dans l'accès des femmes aux métiers non traditionnels dans le Nord-du-Québec. La production et la présentation de dix modèles de femmes exerçant des métiers non traditionnels sur divers supports promotionnels au moyen de capsules radio et d'une tournée dans les écoles secondaires de la région.

Le remplacement du concours *Chapeau, les filles!* par le Gala reconnaissance du Centre de formation professionnelle de la Jamésie. La remise de prix et de bourses à cinq étudiantes et un enseignant. La production d'un article dans *Le Jamesien* sur les lauréates et le lauréat.

La diffusion de quatre communiqués de presse lors de l'activité « Filles de défis » et lors du lancement de l'outil « Portraits de femmes » en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Deux bulletins électroniques ont été diffusés en septembre 2009 et mars 2010 ainsi que quatre publicités qui ont été imprimées et diffusées, sur la diversification des choix de carrière, dont deux dans les médias écrits. La diffusion de six capsules radio en novembre 2009.

La production d'un guide d'intégration et de maintien en emploi s'adressant aux employeurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La création de trois activités pédagogiques dans les établissements des commissions scolaires René-Lévesque et des Îles.

#### **Orientation 4 : Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes**

La présentation d'un avis à l'Agence de la santé et des services sociaux sur la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux dans le Bas-Saint-Laurent.

La conception d'un tiré à part de l'avis à l'Agence de la santé et des services sociaux et sa diffusion aux directions de tous les établissements du réseau de la santé du Bas-Saint-Laurent.

#### **Orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie**

La création d'un comité de travail sur la violence conjugale dont le mandat est la réalisation d'une étude régionale sur ce phénomène (phase 1) et d'une campagne régionale de prévention et de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence dans les relations amoureuses (phase 2).



## **Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles**

La tenue du colloque *Le municipal dans tous ses états* à Rivière-du-Loup le 24 avril 2009 dans la région du Bas-Saint-Laurent.

La publication et la distribution des numéros 13 et 14 du Bulletin du Réseau de solidarité municipale.

Un comité a été mis en place dont le mandat est de réaliser des activités de sensibilisation à l'engagement politique des femmes dans les lieux consultatifs et décisionnels de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un plan de travail détaillé a été produit ainsi qu'un coffre à outils visant à soutenir les candidates intéressées à se présenter. Une brochure publicitaire, des affiches et un formulaire d'inscription ont été réalisés pour la mise à jour du Répertoire des candidates de la région. Une activité de formation sur le programme de mentorat a été tenue le 19 mars 2009.

La production et le lancement officiel de la trousse « Les femmes un + dans vos instances » en mai 2008 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda. La distribution des trousseaux à 26 directeurs généraux des CLD, SADC, Chambres de commerce et Caisses populaires Desjardins.

La banque des candidates à des postes décisionnels a été mise à jour ainsi que le formulaire d'inscription qui a été largement diffusé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de recruter des nouvelles candidates.

Lors de l'implantation de la stratégie régionale « De quoi j'me mêle? », un logo, un slogan, du matériel promotionnel et un plan d'action ont été produits. Le lancement de la stratégie a eu lieu à Val-D'or en novembre 2008 lors du Forum régional de concertation.

Une conférence avec une élue municipale a eu lieu en mai 2008 à Ville-Marie sur l'importance des femmes en politique municipale. Trois rencontres de sensibilisation avec des jeunes femmes reconnues comme leaders dans leur milieu ont été organisées. Douze portraits de femmes élues ont été produits et sept d'entre eux ont été diffusés dans les journaux régionaux. Un argumentaire a été préparé pour sensibiliser les conseils municipaux à l'importance de rechercher et de préparer la relève. Deux créations graphiques ont été réalisées pour les « 5 à 7 politique municipale » et « Le 1<sup>er</sup> novembre, Je vote ». Un colloque sur la politique municipale a été tenu à Saint-Bruno-de-Gigues le 29 août 2009. La refonte du guide d'accès au monde municipal pour les femmes. Une rencontre avec la MRC d'Abitibi pour entretenir ses responsables sur la place de la femme en politique municipale et les enjeux de la relève municipale. La participation à une émission de la télé communautaire (Info9) afin de parler politique et femmes. Un rappel aux organismes de la région avant la tenue de leur assemblée générale annuelle de



penser aux femmes pour siéger comme administratrices. Une publicité radiophonique pour motiver les gens à aller voter. La réalisation d'un sondage auprès des femmes élues pour connaître leurs besoins. Une tournée de quatre villes avec le MAMROT afin de démystifier le rôle d'une élue. La présentation des publications *Femme et le monde municipal*, la trousse *Les femmes un + dans vos instances* et le guide d'accès au monde municipal pour les femmes aux membres de la Table des partenaires en politique municipale.

La CRE de la Côte-Nord a produit les actes du colloque « Ressources l'avenir » qui portait sur la gestion des ressources humaines et économiques de la région.

Un comité d'analyse du Fonds Égalité a recommandé la création d'un comité de travail pour rechercher les stratégies et les outils nécessaires pour augmenter la participation des femmes aux instances et les préparer pour les prochaines élections municipales de 2009 sur la Côte-Nord.

Une recherche documentaire pour l'élaboration d'une politique régionale d'égalité et de parité à l'intention d'organismes régionaux a été réalisée afin qu'elle soit intégrée au prochain plan quinquennal de la CRE de la Baie-James. Les politiques des CRE de Lanaudière, de Montréal et du Centre-du-Québec ont été consultées ainsi que leur mode d'organisation.

La création d'un site Web et du Forum de discussion avec le Réseau des VirtuElles a été rendue publique lors du colloque régional « Rassemblement des Jamesiennes d'action » le 15 janvier 2009. Les actes de ce colloque ont fait l'objet d'une publication. Une formation et un guide d'utilisation du forum de discussion ont également été produits. Deux conférences et un atelier de réseautage ont eu lieu à Lebel-sur-Quévillon. Un logo a été créé pour le Réseau des VirtuElles ainsi qu'une publicité radio, une affiche, un support visuel PowerPoint diffusés dans le Publisac et Publicité Jamesien. Un répertoire présentant le nombre de femmes dans les secteurs économiques, scolaires, communautaires, municipaux, etc., a été conçu et mis à jour annuellement. Le site Web est mis à jour mensuellement. Des objets promotionnels assurent sa visibilité : adresse intégrée aux papiers en-tête, enveloppes, signatures électroniques, cartes professionnelles.

La publication d'un journal *Pour les élections...je passe à l'action* distribué par l'entremise du Publisac à 6 500 foyers de la Baie-James. Ce journal traite de la participation citoyenne, de la parité dans les conseils municipaux, des candidates aux élections dans la région, des rôles et mandats des conseillères et conseillers municipaux, d'un argumentaire sur le pourquoi les femmes devraient être plus présentes ainsi que des jeunes en politique municipale. Six activités de formation sur les rôles et mandats d'une conseillère municipale ont été réalisées. De plus, des informations sur ces rôles et mandats ont été diffusées lors de la tournée « Pour les élections...je passe à l'action! » organisée en collaboration avec le Mouvement Jeunesse Baie-James (MJB). Sept



modèles de femmes et d'un jeune homme ont été présentés lors de cette tournée de cinq villes du territoire. Une lettre a été envoyée à tous les conseils de ville de la région demandant aux membres des conseils municipaux d'encourager les femmes et les jeunes qui possèdent les connaissances et les compétences requises à se présenter comme personnes candidates aux prochaines élections municipales de la Baie-James.

Une comparaison du taux de participation aux élections municipales de 2005 et 2009 a été réalisée dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Trois jeunes femmes du Cégep de la Gaspésie et des Îles ont été jumelées à une élue de l'Assemblée nationale du Québec. Les trois participantes ont accordé des entrevues dans les médias de la région.

La pièce de théâtre *Double Vie* a été présentée dans quinze écoles secondaires afin de favoriser l'engagement des jeunes en politique municipale. Des encarts publicitaires dans les journaux et des capsules publicitaires dans les radios ont été réalisés afin de joindre les femmes intéressées à s'investir en politique municipale. Le *Guide de l'aspirante candidate* a été mis à jour et réédité en 2009. De plus, un bandeau électronique a été créé et envoyé à tous les contacts. Il figure sur la page d'accueil de la CRE de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Portail Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La réalisation de la campagne « Mesdames prenez un siège au conseil municipal – À TABLE MESDAMES! » afin d'inviter les femmes à s'inscrire à un programme de soutien et d'accompagnement. Leur inscription au programme leur permet de recevoir une trousse qui inclut un *Guide de la candidate*, un agenda et une série de documentation sur la politique municipale. Un forum régional réunissant plus de 50 femmes inscrites au programme a eu lieu le 19 septembre 2009 à l'Anse-à-Beaufils.

### **Instrument de la gouvernance : ADS**

L'élaboration d'une grille d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) appliquée à l'ensemble des projets soumis dans le Bas-Saint-Laurent.

La tenue de séances de sensibilisation des intervenantes locales et régionales sur l'application de l'ADS dans leurs initiatives et leurs projets dans les MRC de Manicouagan et de Sept-Rivières.

La création d'un comité de réflexion qui a choisi deux projets pour l'application d'une stratégie d'implantation de l'ADS sur la Côte-Nord.



Des outils de communication pour sensibiliser les organismes et les instances décisionnelles sur l'ADS ont été développés sur la Côte-Nord.

La production d'un rapport intitulé *Observatoire de la condition féminine en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, recueil de données ventilées selon les sexes*. Impression de 100 exemplaires du rapport et diffusion dans le site Web de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles.

#### **D'autres objectifs (gestion de l'entente)**

Sept projets ont été acceptés par le Fonds Égalité 2008 et 2009 de la CRE de la Côte-Nord.

La CRE de la Côte-Nord, en collaboration avec sa commission Femmes, a créé trois comités de travail pour cibler et mettre en œuvre des projets régionaux pour chacune des orientations du Fonds Égalité.



## ANNEXE D : Le taux de réponse au questionnaire électronique

### Sondage électronique sur les ententes avec les CRE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

	Nombre	CRE	MCCCF	SCF	MAMROT	Tables CF	Signataires
<b>Échantillon de base</b>	<b>142</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>59</b>
Courriels non valides	4	0	0	0	0	0	4
<b>Échantillon effectif</b>	<b>138</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>55</b>
Refus	4				1		3
Incomplets <sup>25</sup>	61	9	0	4	7	0	41
Questionnaires remplis	73	12	21	12	6	11	11
<b>Taux de réponse</b>	<b>53 %</b>	<b>57 %</b>	<b>100 %</b>	<b>75 %</b>	<b>43 %</b>	<b>100 %</b>	<b>20 %</b>

<sup>25</sup> Les questionnaires incomplets n'ont pas été pris en compte pour la compilation des données de l'enquête électronique, puisque la très grande majorité d'entre eux n'étaient pas remplis à 75 %.



## Bibliographie

**ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**, *Loi sur le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire*, L.R.Q., chapitre M-22.1, [En ligne] dans [\[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M\\_22\\_1/M22\\_1.html\]](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_22_1/M22_1.html), (3 février 2010).

**CENTRE DE DÉVELOPPEMENT FEMMES ET GOUVERNANCE**, *Rapport d'activités, Volet Vie politique et démocratie, Étape 1 : du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2008, Étape 2 : du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009*, Rapport annuel présenté à Condition féminine Canada et au Secrétariat à la condition féminine du Québec, Québec, 31 mars 2009, 44 pages.

**CENTRE DE DÉVELOPPEMENT FEMMES ET GOUVERNANCE**, *Rapport d'activités, Volet Vie politique et démocratie, Étape 1 : du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2008, Étape 2 : du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009*, Annexe au rapport d'activité du 31 mars 2009 présenté à CFC et au SCFQ, Québec, 31 mars 2009, non paginé.

**CENTRE DE DÉVELOPPEMENT FEMMES ET GOUVERNANCE**, *Rapport synthèse d'activités, Projet du Centre de développement femmes et gouvernance, Volet Vie politique et démocratie, Étape 3 : Du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010*, Rapport annuel présenté à Condition féminine Canada et au Secrétariat à la condition féminine du Québec, Québec, juillet 2010, 35 pages.

**CENTRE DE DÉVELOPPEMENT FEMMES ET GOUVERNANCE**, *Rapport synthèse d'activités, Projet du Centre de développement femmes et gouvernance, Volet Vie politique et démocratie, Étape 3 : Du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010*, Annexes financières, Québec, juillet 2010, 7 pages.

**CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ET L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**, Québec, signée le 19 octobre 2007, 23 pages.

**GOUVERNEMENT DU CANADA**, Secrétariat du Conseil du trésor en ligne [http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools\\_ouils/RBM\\_GAR\\_cour/Bas/module\\_02/module\\_0201\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_ouils/RBM_GAR_cour/Bas/module_02/module_0201_f.asp), (5 octobre 2009).

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Plan d'action 2007-2010*, Secrétariat à la condition féminine, Québec, 2007, 62 pages.



**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 2007-2010, Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Québec, 2010, 92 pages.

**LAPOINTE, Esther**, *Des avancées vers la parité dans les sphères décisionnelles : Bilan et succès du colloque Des Traces et des Jalons*, [en ligne] dans [[http://netfemmes.cdscf.ca/les\\_actualites/imprimer.php?identite=15143](http://netfemmes.cdscf.ca/les_actualites/imprimer.php?identite=15143)], (8 janvier 2010).

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**, *Programme d'aide aux initiatives de partenariat, Lexique*, Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes, Québec, juin 2009, p. 21.

**SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE**, *Centre de développement Femmes et gouvernance*, document destiné au Cabinet ministériel, Christiane Lussier, Québec, 28 août 2009, 2 pages.

**SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE**, *Ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au 29 avril 2009*, Isabelle Gilbert, Québec, non daté, 21 pages.

